

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana

Commission Electorale Nationale Indépendante



RAPPORT DES ACTIVITÉS 2025



JANVIER 2026

Commission Electorale Nationale Indépendante

Enceinte ININFRA, en face du Lycée Technique Alarobia ANTANANARIVO

Site Web : www.ceni-madagascar.mg E-mail : communicationceni@gmail.com

Monsieur Le Président de la Refondation de la République

Monsieur Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Monsieur Le Président du Sénat, p.i.

Monsieur Le Président de L'Assemblée Nationale

Monsieur Le Président de la Haute Cour Constitutionnelle,

Conformément à l'article 62 de la Loi 2015-020 du 19 Octobre 2015, instituant la Commission Electorale Nationale Indépendante dénommée « CENI », nous avons l'honneur et le plaisir de vous remettre le Rapport de nos activités pour l'année 2025.

Nous vous prions de croire en l'assurance de notre très haute considération.

MOTS DU PRESIDENT



qui guide l’Institution, constituant le fondement intangible de toutes ses décisions, orientations stratégiques et actions opérationnelles. À cet égard, seules les exigences de légalité, de transparence et d’impartialité ont prévalu dans la conduite de ses activités.

En vue des prochaines échéances électorales, la CENI a procédé à une analyse approfondie et rigoureuse du contexte national, tant sur les plans politique, institutionnel que juridique. Cette réflexion stratégique a conduit l’Institution à retenir, parmi les priorités majeures, l’appui au basculement vers un système biométrique pour l’établissement et la gestion de la liste électorale. Ce choix structurant vise à consolider durablement la transparence, l’inclusivité et la crédibilité du processus électoral, et s’inscrit pleinement dans la dynamique globale de refondation de la République de Madagascar.

Je tiens à exprimer, au nom de la Commission Électorale Nationale Indépendante, ma haute considération et ma profonde reconnaissance à l’ensemble des parties prenantes — les Institutions de la République, les administrations publiques, les forces de défense et de sécurité, les acteurs politiques, les organisations de la société civile, ainsi que les partenaires techniques et financiers — dont leur engagement responsable, leur appui constant et leur collaboration constructive ont contribué de manière déterminante à la réalisation des missions confiées à la CENI.

Je rends également un remerciement appuyé à l’ensemble du personnel de la CENI, tant au niveau central qu’au sein de ses démembrements territoriaux, pour leur professionnalisme exemplaire, leur loyauté institutionnelle et leur dévouement constant au service de la démocratie et de la souveraineté populaire malagasy.

En définitive, malgré les défis complexes et les contraintes inhérentes au contexte actuel, la Commission Électorale Nationale Indépendante demeure résolument engagée à accomplir sa mission avec rigueur, impartialité et fidélité absolue à la loi, dans le respect des principes de l’État de droit et au service exclusif du peuple malagasy.

Pour une Refondation soutenue !
Pour une Démocratie consolidée !

RAKOTONARIVO Manantsoa Thierry
Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante

SOMMAIRE

MOTS DU PRESIDENT DE LA CENI

INTRODUCTION

CONTEXTE DE L'ANNE 2025

CHAPITRE 1. VOLET MORAL ET IMPACTS DES INTERVENTIONS

CHAPITRE 2. VOLET ADMINISTRATIF ET FINANCIER

RECAPITULATION DES RECOMMANDATIONS

CONCLUSION

ANNEXES

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

| | | |
|----------|---|---|
| AAEA | : | Association des Autorités Electorales Africaines |
| ANRCM | : | Autorité Nationale de Régulation de la Communication Médiatisée |
| BE | : | Bureau Electoral |
| BP | : | Bureau permanent |
| BV | : | Bureau de Vote |
| CA | : | Chef d'Antenne |
| CDMT | : | Cadre de Dépense à Moyen Terme |
| CEC | : | Commission Electorale Communale |
| CED | : | Commission Electorale de District |
| CENA | : | Commission Electorale Nationale Autonome |
| CENI | : | Commission Electorale Nationale Indépendante |
| CEP | : | Commission Électorale Provinciale |
| CER | : | Commission Electorale Régionale |
| CID | : | Centre Informatique de District |
| CLRE | : | Commission Locale de Recensement des Electeurs |
| CNAPS | : | Caisse Nationale de Prévoyance Sociale |
| CNECI | : | Centre National d'Etat Civil et de l'Identité |
| CNFM | : | Conseil National des Femmes de Madagascar |
| CNI | : | Carte Nationale d'Identité |
| COI | : | Commission de l'Océan Indien |
| CPN | : | Consultation Pré-Natale |
| CUA | : | Commune Urbaine d'Antananarivo |
| DCESE | : | Direction de la Communication, de l'Education et de la Sensibilisation |
| DEAJ | : | Direction des Études et des Affaires Juridiques |
| DOC PERF | : | Document de Performance |
| DOER | : | Direction des Operations Electorales et Référendaires |
| DPBAF | : | Direction de la Programmation Budgétaire et des Affaires Financiers |
| DPSEF | : | Direction de la Planification, du Suivi – Evaluation et de la Formation |
| DRH | : | Direction des Ressources Humaines |
| DS | : | Direction de la Sécurité |
| DSINT | : | Direction des Systèmes d'Information et des Nouvelles Technologies |
| DTI | : | Droits et Taxes à l'Importation |
| ECF-SADC | : | Electoral Commissions Forum of SADC |
| ECI | : | Commission Electorale Indienne |
| EISA | : | Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa |
| ENAM | : | Ecole Nationale d'Administration de Madagascar |
| EPU | : | Etude Post Universitaire |
| FCV | : | Fonds de Contre-Valeur |
| FDS | : | Forces de Défense et de Sécurité |
| FKT | : | Fokontany |
| GPS | : | Gouvernance, Paix et Stabilité |
| HCC | : | Haute Cour Constitutionnelle |
| IA | : | Intelligence Artificielle |
| IDEA | : | Institute for Democracy and Electoral Assistance |

| | |
|---------|--|
| IEVP | : International Election Visitors' Programme |
| IIIDEM | : India International Institute of Democracy and Election Management |
| LO | : Loi Organique |
| MBE | : Membre du Bureau Electoral |
| MDN | : Ministère de la défense nationale |
| MEF | : Ministère de l'Economie et des Finances |
| MJS | : Ministère de la Jeunesse et des Sports |
| MOE | : Missions d'Observations Electorales |
| MPS | : Ministère de la Population et de la Solidarité |
| OGE | : Organes de Gestion des Elections |
| OIF | : Organisation Internationale de la Francophonie |
| OMC | : Organisation Mixte de Conception |
| ONG | : Organisation Non Gouvernementale |
| ORL | : Oto-Rhino-Laryngologie |
| OSC | : Organisation des Sociétés Civiles |
| OVEC | : Organe de Vérifications et d'Enregistrement des Candidatures |
| PCENI | : Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante |
| PCEP | : Président de la Commission Électorale Provinciale |
| PNUD | : Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PRODIGY | : PROjet de Gouvernance Digitale et de Gestion de l'identité malagasy |
| PROG | : PROGramme |
| PTA | : Plan de Travail Annuel |
| PTF | : Partenaires Techniques et Financiers |
| PTP | : Plan de Travail Pluriannuel |
| PV | : Procès-verbal |
| RALE | : Révision Annuelle des Listes Electorales |
| RAP | : Rapport annuel de performance |
| RDB | : Radio Don Bosco |
| RECEF | : Réseau des Compétences Electorales Francophones |
| REOI | : Réseau Electoral de l'Océan Indien |
| RNM | : Radio Nationale Malgache |
| RPEDEM | : Renforcement du Processus Electoral et Démocratique à Madagascar |
| RPI | : Ressources Propres Internes |
| SADC | : Southern African Development Community |
| SAGM | : Service de l'Approvisionnement et de la Gestion des Matériels |
| SCRI | : Service en charge Coopération et des Relations Internationales |
| SEA | : Secrétaire Exécutif Adjoint |
| SECM | : Syndicat des Employés de la Ceni Madagascar |
| SEN | : Secrétaire Exécutif National |
| SESE | : Service de l'Education et Sensibilisation Electorale |
| SGBD | : Service de la Gestion des Bases de Données |
| SIGLE | : Système Informatisé pour la Gestion de la Liste Electorale |
| SMS | : Service Médico – Social |
| SPATREC | : Structure Provinciale Ad 'hoc de Traitement des Elections Communales |
| SPP | : Secrétaire Permanents Provinciaux |
| SPR | : Secrétaire Permanents Régionaux |
| SPSER | : Service de la Planification du Suivi – Evaluation et du Reporting |
| SRD | : Service chargé des Relations avec les Démembrements |

| | | |
|------|---|---|
| SRMV | : | Sections de Recensement des Matériels des Votes |
| SSA | : | Secteur Social et Administratif |
| TPI | : | Tribunal de Première Instance |
| TVM | : | TeleViziona Malagasy |
| YWPP | : | Young Women in Politics Program 2024 |

INTRODUCTION

Le présent rapport est établi en application de l'article 62 de la loi n° 2015-020 du 19 octobre 2015 relative à la structure indépendante chargée de l'organisation et de la gestion des opérations électorales, dénommée « *Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI)* ». Conformément aux dispositions dudit article, le Président de la Commission Électorale Nationale Indépendante est tenu de présenter, au plus tard le 1er février de l'année suivante, un rapport annuel d'activités comprenant un volet moral ainsi qu'un volet administratif et financier.

Dans ce cadre, le présent document rend compte des activités conduites par la CENI au titre de l'exercice 2025. Il est transmis aux Institutions de l'État conformément aux prescriptions légales et fait l'objet d'une large diffusion par les canaux de communication appropriés, dans un souci de transparence et de reddition de comptes.

De façon détaillée, le rapport est structuré autour de trois composantes essentielles :

- il présente en premier lieu, le contexte général dans lequel la CENI a exercé ses missions au cours de l'année 2025 ;
- il développe en deuxième lieu, le volet moral, consacré à l'exposé des réalisations majeures, incluant les activités menées durant l'exercice concerné ainsi que les actions transversales liées à la mise en œuvre du processus électoral ; et enfin
- il traite en troisième lieu, le volet administratif et financier.

Le premier volet dresse un bilan global des résultats obtenus au regard des objectifs assignés. Il met en exergue les acquis et les impacts positifs des actions entreprises, identifie les contraintes rencontrées et les mesures correctives mises en œuvre, et dégage les perspectives d'amélioration pour l'exercice 2026. Des recommandations et orientations y sont formulées afin de renforcer l'efficacité et la performance institutionnelle.

Le second volet est consacré à l'analyse des aspects administratif et financier. Il présente les ressources humaines, matérielles et financières mobilisées ainsi que les modalités de leur utilisation, en soulignant que l'ensemble des dépenses et des actions engagées s'inscrivent strictement dans le cadre de la mise en œuvre des opérations électorales, conformément aux textes en vigueur.

Finalement, le rapport s'achève par une conclusion générale, précédée d'une synthèse des recommandations formulées, et suivie des annexes destinées à compléter et à étayer les informations présentées.

CONTEXTE

À mi-parcours de son mandat, l'année 2025 a été considérée par la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) comme une période post-électorale. Cette année a été principalement consacrée à l'évaluation approfondie et au bilan des actions et réalisations menées jusque-là. En tenant compte du contexte général observé depuis le début du cycle électoral, des recommandations récurrentes formulées par les différents acteurs, ainsi que des évolutions technologiques intervenues, la CENI a décidé d'adopter une démarche évolutive, collective et inclusive. À cet effet, elle a procédé à une auto-évaluation à mi-parcours de la gestion du processus électoral du cycle 2021–2027, dans le but de préparer une réforme du cadre juridique régissant les élections.

Par ailleurs, face aux besoins de refondation nationale et aux aspirations de changement exprimées par les citoyens, la CENI s'est engagée à approfondir les réflexions afin d'identifier les améliorations nécessaires à la gestion du processus électoral et de contribuer au renforcement de la démocratie à Madagascar. C'est dans cette perspective qu'elle a élaboré un document de synthèse regroupant les recommandations relatives à la réforme de l'encadrement juridique du processus électoral, document qui sera soumis lors du dialogue national. Même si aucune élection au suffrage universel direct n'a été organisée en 2025 et que l'élection sénatoriale au suffrage indirect a été ajournée, cette phase post-électorale demeure d'une importance stratégique majeure. Elle constitue une étape clé et indispensable pour assurer une préparation rigoureuse et efficace des prochaines élections générales prévues en 2027 et 2028.

Contrairement à certaines perceptions véhiculées au sein de l'opinion publique, l'année 2025 n'a nullement été une période d'inactivité. En dépit des efforts concrets et soutenus déployés par la CENI pour assurer une gestion efficace des opérations, conformément à sa vision institutionnelle, son environnement de travail est demeuré fortement affecté par une intensification des campagnes de dénigrement et par la diffusion de fausses informations à son encontre.

Face à cette situation, la CENI s'est attachée à poursuivre ses missions avec sérénité et responsabilité, animée par la volonté de préserver la confiance des parties prenantes, de consolider les acquis techniques et démocratiques enregistrés, et de promouvoir la validation des bonnes pratiques électORALES. C'est dans cette optique qu'elle a décidé d'assumer un rôle moteur dans le processus de réforme des cadres juridiques électORAUX, afin de disposer, dans les délais requis avant les prochaines échéances électORALES, d'un cadre normatif actualisé, conforme aux standards, recommandations et exigences des acteurs nationaux et internationaux.

Il convient de souligner que l'ampleur des campagnes de désinformation a fait peser des risques et des menaces réels susceptibles de compromettre les avancées positives du processus électoral. De facto dans ce contexte, une approche prudente et vigilante s'est imposée tout au long de la mise en œuvre des activités prévues dans le Plan de Travail Annuel (PTA) au titre de l'année 2025.

Chapitre.I VOLET MORAL ET IMPACTS DES INTERVENTIONS

Les grandes activités de la CENI qui ont marqué l'année 2025 sont :

- a.** la réorganisation au sein de la composition du Bureau Permanent,
- b.** les activités relatives aux opérations électorales dont :
 - (i) la mise en œuvre des opérations dans le cadre de la Révision Annuelle des Listes Electorales (RALE) 2024 – 2025,
 - (ii) les organisations relatives au basculement vers le système biométrique du fichier électoral,
 - (iii) l'évaluation interne de la gestion du processus électoral en vue de la réforme du cadre juridique des élections,
 - (iv) l'organisation d'une formation des parties prenantes aux élections en administration électorale en partenariat avec l'ENAM et le Projet GPS de la COI, et
 - (v) la préparation à la participation de la CENI au Dialogue National dans le cadre de la Refondation de la République,
- c.** les autres activités transversales qui vont en appui pour la mise en œuvre du processus électoral pendant l'année 2025.

1.1. Réorganisation au sein de la composition du Bureau Permanent

Dans un contexte visant à accompagner l'initiative pour une refondation et à assurer la continuité de ses missions, une réorganisation s'est effectuée au sein du Bureau Permanent de la CENI au mois de Décembre 2025. Les membres ont élu un nouveau Président et ont procédé à sa recomposition, dont la nouvelle configuration se présente comme suit :

- ❖ Président de la CENI : Monsieur RAKTONARIVO Manantsoa Thierry,
- ❖ Premier Vice-Président : Monsieur ANDRIAMALAZARAY Andoniaaina,
- ❖ Deuxième Vice-Président : Monsieur JEANNOT Guy Georges Razafindraibe,
- ❖ Troisième Vice-Président : Monsieur RANDRIANARIVONANTOANINA Tiana Ifanomezantsoa,
- ❖ Premier Rapporteur : Monsieur FIDIMIAFY Roger Marc
- ❖ Deuxième Rapporteur : Monsieur RAVALITERA Jacques Michaël,
- ❖ Conseillers :
 - Monsieur DAMA Andrianarisedo Retaf Arsène
 - Monsieur ANDRIAMAROTAFIKATOHANAMBAHOAKA Ralaisoavamanjaka
 - Monsieur RAZAFIMAMONJY Laza Rabary

LES MEMBRES DU BUREAU PERMANENT DE LA CENI



RAKTONARIVO
Manantsoa Thierry

Président de la CENI



ANDRIAMALAZARAY
Andoniaina

Premier vice-président



JEANNOT GUY Georges
Razafindraibe

Deuxième vice-président



RANDRIANARIVONAN-
TOANINA Tiana
Ifanomezantsoa

Troisième vice-président



FIDIMIAFY Roger Marc

Premier rapporteur



RAVALITERA Jacques
Michaël

Deuxième rapporteur



DAMA
ANDRIANIRASEDO
Retaf Arsène

Premier conseiller



ANDRIAMAROTAFIKA-
TOHANAMBAHOAKA
Ralisoavamanjaka

Deuxième conseiller



RAZAFIMAMONJY Laza
Rabary

Troisième conseiller

Photo 1 Les nouveaux membres du Bureau Permanent de la CENI : 2025 - 2027

1.2. Activités relatives aux opérations électorales en 2025

1.2.1. Activités relatives à la Révision Annuelle des Listes Electorales (RALE) 2024 – 2025

1.2.1.1 Préparations : technique, organisationnelle, et matérielle

- ❖ Envoi aux démembrements d'une Note d'instruction n°4082 bis/24/CENI en date du 29/11/24 relative au mode opératoire de la RALE,
- ❖ Expédition aux démembrements d'une Note n°199/24/CENI en date du 11 Février 2025 relative à l'intégration des Primata et des personnes n'ayant pas obtenu d'Ordonnance dans la liste électorale, ainsi que la transmission de ces informations aux Fokontany pour vérification.

1.2.1.2 Mise en œuvre des opérations de recensement

- ❖ Deux catégories de mode opératoire ont été utilisées lors de la RALE 2024-2025 :
 - Modes classiques : Opération classique d'addition et de retranchement au niveau de chaque Fokontany par les membres de la Commission Locale de Recensement des Electeurs (CLRE) à l'issue de la mise à jour des Registres de la population tenue par les Fokontany,
 - Modes opératoires spécifiques qui consistent :
 - ✓ A la vérification et la validation d'inscription de la liste des nouveaux électeurs (Primata) au niveau des Fokontany, provenant des délégués d'arrondissement,
 - ✓ Au contrôle de la liste des électeurs ayant reçu une attestation de non inscription sur la liste électorale, mais n'ayant pas bénéficié d'Ordonnance lors des élections communales 2024 pour une inscription d'office le cas échéant.
- ❖ Saisie et mis à jour des bases de données :
 - Au niveau des CED : utilisation toujours du système de double saisie pour introduire les nouveaux électeurs dans les bases de données depuis le logiciel SIGLE ; ledit logiciel a été mis à jour continuellement pour répondre aux besoins des utilisateurs afin de faciliter la saisie des électeurs et le suivi des travaux de saisie, de retranchement et de transfert par les différentes statistiques,
 - Opérations de détection des inscriptions multiples :
 - ✓ par les CID pour les inscriptions multiples intra-District, et
 - ✓ par le Service de Gestion des Bases de Données pour les inscriptions multiples inter-District (dédoublement national)

1.2.1.3 Arrêtage des Listes Électorales

- ❖ Arrêtage provisoire des listes électorales :
 - les listes des électeurs ont été imprimées par Fokontany par ordre alphabétique et par Bureau de Vote au niveau des 19 sites d'impression situés dans les Chefs-lieux de Région,
 - l'arrêtage provisoire des listes électorales a été effectuée par les membres de la Commission Electorale du District (CED), en présence des Représentants de l'Etat, des partis politiques et de la Société Civile le 28 février 2025, avec un enrôlement de 12 013 303 électeurs ;
 - Arrêtage définitif des listes électorales :
 - ✓ l'arrêtage définitif a été assuré par les membres de la Commission Electorale du District (CED), et
 - ✓ le Registre Électoral National a été constitué le 15 mai 2025, dont les résultat est présenté par le Tableau 1 suivant.

Tableau 1 : Résultats de l'arrêtage définitif de la RALE 2024 – 2025

| Electeurs RALE 2023-2024 | Additions | Retranchements | Nombre d'électeurs au 15 mai 2025 | Augmentation | Taux d'augmentation |
|--------------------------|-----------|----------------|-----------------------------------|--------------|---------------------|
| 11 691 806 | 576 546 | 189 925 | 12 078 427 | 386 621 | 3,31% |

Source : Direction des Systèmes d'Information et des Nouvelles Technologies (DSINT/CENI), 15 Mai 2025

Explication : Les listes électorales issues de la RALE 2023/2024, dont l'arrêtage définitif est le 15 mai 2024 a enregistré un enrôlement de 11 631 156 électeurs. Cependant, suite aux listes additives concernant 60 650 électeurs dont l'inscription a été ordonnée par les Présidents des TPI lors des élections communales du 11 décembre 2024, dont l'arrêtage définitif a été le 08 décembre 2024, a ramené le nombre d'électeurs à 11 691 806. L'évolution du nombre des électeurs de 2022 à 2025 se trouve en **Annexe 1**.

- ✓ la répartition en genre du nombre des électeurs au 15 mai 2025 est montrée par le Tableau 2 suivant :

Tableau 2 : Nombre des électeurs par genre au 15 mai 2025

| Catégories d'électeurs | Nombre | Pourcentage |
|------------------------|-------------------|-------------|
| Hommes | 6 209 855 | 51,41% |
| Femmes | 5 868 572 | 48,59% |
| TOTAL | 12 078 427 | 100% |

Source : Direction des Systèmes d'Information et des Nouvelles Technologies (DSINT/CENI), 15 Mai 2025

Photo 2 Arrêtage définitif de la RALE 2024 – 2025 au niveau de la CED Antananarivo III, 15 mai 2025



1.2.2. Préparation à la Révision Annuelle des Listes Électorales 2025-2026

Par respect et en application des articles 33 et 34 de la Loi Organique 2018 – 008 du 11 mai 2018 encore en vigueur, la RALE constitue une obligation légale pour la CENI, car il s'agit d'un droit fondamental,

civil et politique d'un citoyen, en âge de voter que la loi ordonne de respecter. C'est pourquoi, la CENI s'est attelée à la préparation de la RALE 2025 – 2026. Dans le cadre de cette préparation, la CENI a effectué les activités ci-après.

1.2.2.1. Collecte des listes de primata au niveau des CEC

- ❖ Envoi d'une Note n°1256/CENI/SE/DOER/SFE du 14 juillet 2025 relative à la collecte permanente de la liste des primata aux démembrements,
- ❖ Consolidation des listes de primata,
- ❖ Impression des listes de primata par Fokontany au niveau de la CENI centrale

1.2.2.2. Suivi de la remontée des listes de primata au niveau des CED

- ❖ Rapport mensuel sur le statistique et la liste des primata pendant la réunion mensuelle au niveau du District
- ❖ Statistique de primata 2025 : seules 1150 sur 1695 Communes ont remonté les listes de primata, représentant au total d'environ 140 000 électeurs

❖ Difficultés rencontrées :

- Difficultés de remontée des listes de primata dans les Communes éloignées ou enclavées ;
- Inexistence de registre de Carte Nationale d'Identité (CNI) organisés et numérisés pour certaines localités ;
- Manque de coordination et de communication entre certains Chefs d'Antenne et délégués d'Arrondissement ;
- Insuffisance des matériels ;
- Coupure d'électricité fréquente et prolongée ;
- Résidence des certains Chefs d'Antenne dans les Chefs-lieux de Province ;
- Difficulté d'accès dans certaines zones ;
- Faible motivation des citoyens pour l'établissement des CNI hors période électorale.

Toutefois, à la suite d'une lettre du Gouvernement suspendant la RALE dans l'attente des décisions issues de la Concertation nationale sur les réformes envisagées, les activités relatives à l'élaboration des listes électorales ont été temporairement mises en veille. Cependant, en vue des prochaines élections à organiser, la CENI a proposé de procéder à une Révision spéciale des listes électorales, en tenant compte des recommandations suivantes.

❖ Recommandations :

- Assurer le basculement vers le système biométrique du fichier électoral,
- Renforcer la collaboration avec les collectivités territoriales décentralisées notamment dans la tenue et la consultation des registres des CNI et de l'état civil,
- Assurer un équipement minimum (ordinateur, connexion Internet, imprimante) pour toutes les CED,
- Développer des supports visuels (affiches, flyers) et messages courts en langues locales,
- Déployer des équipes mobiles dans les zones reculées ou difficiles d'accès,
- Établir des points d'inscription temporaires dans les marchés, écoles, centre de santé de base,
- Mettre en place la préinscription en ligne,
- Adapter les horaires d'ouverture des bureaux Fokontany aux réalités locales (Week-end, fin de journée),
- Sensibiliser les jeunes atteignant 18 ans sur l'importance de leur première inscription,
- Nécessité d'instaurer une collaboration effective entre les autres membres de la CED et les Chefs d'Antenne,
- Faciliter l'inscription électorale des citoyens pendant la campagne des "jugements supplétifs".

1.2.3. Organisations relatives au basculement vers le système biométrique du fichier électoral

La CENI est convaincue que le recours au traitement numérique des données électorales vise à améliorer l'efficacité et la célérité de l'organisation des élections. Pour cela, la CENI a opté pour un basculement vers le système biométrique du fichier électoral. Toutefois, cette transition doit être opérée dans un cadre juridique clairement défini, eu égard au caractère sensible des données à caractère personnel des citoyens. A cet effet en 2025, la CENI a procédé à des activités allant dans ce sens.

1.2.3.1. Etude de faisabilité de basculement vers le système biométrique du fichier électoral

- ❖ Organisation des différentes réunions de concertation avec les partenaires techniques et financiers tels que le PNUD et l'OIF pour des raisons d'imprégnation et de préparation stratégique, avec des partenaires institutionnels comme la Haute Cour Constitutionnelle (HCC) et le Ministère de l'Intérieur, et notamment avec le CNECI (Centre National de l'État Civil et de l'Identité) et le PRODIGY (Projet de Gouvernance Digitale et de Gestion de l'Identité Malagasy).
- ❖ Organisation de missions d'étude de faisabilité auprès des pays africains, qui actuellement, dans la phase d'exploitation du système biométrique pour l'enrôlement des électeurs et pour le terminal de vote. Pays visités : Bénin, Côte d'Ivoire.
- ❖ Participation activement aux rencontres organisées par le Réseau des Compétences Électorales Francophones (RECEF), en présentant les avancées de la CENI Madagascar dans le processus électoral, en exposant sa vision ainsi que les perspectives liées au passage du système alphanumérique au système biométrique. Lieux et dates des rencontres : Maurice, juin 2025 ; Cap-Vert, décembre 2025.

Photo 3 Etude de faisabilité de basculement vers le système biométrique du fichier électoral (mission Benin)



1.2.3.2. Elaboration et validation des projets d'investissement 2026 à 2028

- ❖ Programmation avec plaidoyer auprès des PTF de l'acquisition des matériels de terminal de vote biométrique pour proof of concept pour les élections sénatoriales de 2025. Résultats : 150 kits de terminal de vote ont été prévus dans le projet ;
- ❖ Elaboration du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) année 2026, 2027 et 2028 avec budgétisation de tous les projets d'investissement avec prévision des dépenses pour le basculement au système biométrique, l'étude de faisabilité de vote pour les diasporas et les élections présidentielles de 2028,

1.2.4. Analyse sur l'administration des bureaux de vote suite aux élections : présidentielles de 2023, législatives et communales de 2024

1.2.4.1. Analyse des raisons ayant conduit à la réorganisation des élections pour quelques communes concernées,

- ❖ Constituée par la vérification des communes ayant fait l'objet de contestations ayant entraîné l'annulation des opérations électorales, conformément aux décisions des juridictions électorales

1.2.4.2. Identification et analyse des résultats des bureaux de vote présentant des irrégularités et dont les taux de participation sont trop élevés.

Pour cela :

- ❖ Sont considérés comme anomalies les PV présentant des ratures, des erreurs arithmétiques et/ou des écritures modifiées. Pour l'élection communale de 2024, 2891 PV sont concernés.
- ❖ Les résultats anormaux de l'élection communale de 2024 ont été vérifiés à partir des procès-verbaux scannés transmis par la DSINT, et ont été synthétisés sous forme de tableau.
- ❖ Sont considérés comme anormaux les taux de participation allant de 90% à 100%, et 411 BV sont concernés.

1.2.5. Préparation à l'organisation des élections sénatoriales prévues le 11 décembre 2025

Constatant que le mandat des sénateurs arrive à termes en janvier 2026, la CENI s'est déjà préparée pour organiser le scrutin, et la date proposée a été le 11 décembre 2025. Les activités qui ont été déjà entreprises dans le cadre de cette préparation sont les suivantes

1.2.5.1. Détermination des besoins pour les élections sénatoriales de 2025

- ❖ Élaboration des spécifications techniques relatives aux besoins en fournitures destinées à l'organisation des élections sénatoriales de 2025,
- ❖ Suivi, par voie d'appel téléphonique, auprès des démembrements concernant l'inventaire des panneaux d'affichage restants pour chaque District (Panneaux livrés : 1938; Récupérables : 86; Irrécupérables : 1852)

1.2.5.2. Conception des outils et des imprimés

- ❖ Imprimés sensibles et ordinaires

1.2.5.3. Conception des dispositions relatives aux élections sénatoriales

- ❖ Elaboration des guides et curricula de formation des membres des OVEC, SRMV et MBE,
- ❖ Élaboration et envoi des instructions aux démembrements concernant « la délimitation de la liste et des emplacements des bureaux de vote pour l'élection des Sénateurs de Madagascar. »
- ❖ Transmission d'une correspondance relative à la demande de facture proforma concernant les imprimés ordinaires destinés aux élections sénatoriales, adressée à l'Imprimerie Nationale.

1.2.5.4. Préparation des modes opératoires pour que les sénatoriales soit le laboratoire des premières élections avec des listes biométriques à Madagascar

Il a été prévu que l'élection sénatoriale de 2025 soit le laboratoire des premières élections avec des listes biométriques à Madagascar. Pour cela, la CENI a procédé :

- ❖ au pourparlers avec le CNECI et les PTF
- ❖ à l'élaboration de la procédure d'authentification des grands électeurs le jour du scrutin

Compte tenu de la situation qui prévaut à Madagascar, l'opportunité de l'organisation de l'élection sénatoriale aussi a été suspendue, et doit attendre les décisions issues de la Concertation nationale.

1.2.6. Logistique Électorale

1.2.6.1. Inventaire des matériels électoraux

- ❖ Elaboration et diffusion d'une Note instruisant la réalisation de l'inventaire au niveau des 120 districts,
- ❖ Conception et transmission des modèles standardisés de notes d'inventaire à utiliser par les districts,
- ❖ Réalisation de l'inventaire physique des matériels électoraux dans chaque district,
- ❖ Remplissage et signature des inventaires par les responsables au niveau des districts,
- ❖ Transmission officielle des fiches d'inventaire par mail de chaque district vers le niveau central,
- ❖ Réception, enregistrement et classement des fiches d'inventaires au niveau central,
- ❖ Analyse et contrôle de cohérence des données transmises par les 120 districts,
- ❖ Consolidation des résultats d'inventaire dans un tableau récapitulatif national,
- ❖ Transmission des résultats consolidés par le service à la hiérarchie,
- ❖ Archivage des fiches d'inventaire et des documents de consolidation à des fins de traçabilité.

1.2.6.2. Préparation des élections Sénatoriales

- ❖ Définition des objectifs, du périmètre et des responsabilités logistiques,
- ❖ Identification des activités logistiques à mettre en œuvre comme la préparation, le transport, locaux de conditionnement, ...
- ❖ Estimation des ressources humaines, matérielles nécessaires,
- ❖ Rédaction des Termes de Référence détaillés pour les activités logistiques.

1.3. **Les activités transversales pour la mise en œuvre du processus électoral**

La section présente les activités qui ont été réalisées pour soutenir la mise en œuvre du processus électoral.

1.3.1. Etudes et règlementation ayant des impacts sur la gestion du processus électoral

a) Les actes pris ayant des impacts sur la gestion du processus électoral :

Au cours de l'année 2025, dix-huit (18) délibérations ont été adoptées par la CENI. Ces délibérations portent principalement sur les activités relatives à l'organisation des élections sénatoriales, initialement prévues pour le 11 décembre 2025, ainsi que le fonctionnement interne de la CENI.

Plusieurs requêtes et plaintes ont été également déposées auprès des juridictions et autorités compétentes, notamment la Haute Cour Constitutionnelle (HCC), les Tribunaux de Première Instance ainsi que les services de police judiciaire. Les requêtes portent principalement sur des demandes d'avis adressées à la HCC concernant certaines situations conjoncturelles et institutionnelles ayant trait sur la gestion du processus électoral. Quant aux plaintes, elles ont été introduites à la suite des préjudices subis par la CENI en lien avec des infractions de nature pénale.

b) Evaluation du processus électoral en vue de la réforme du cadre juridique des élections :

L'aspiration des acteurs du processus électoral à un meilleur encadrement juridique des élections face aux contextes qui prévalent : les besoins de refondation de la Nation, les aspirations de changements revendiqués par les citoyens, les différentes recommandations persistantes, ainsi que les évolutions technologiques, a amener la CENI à aller encore de l'avant pour épouser les réflexions, voir comment améliorer la gestion du processus électoral et renforcer la démocratie à Madagascar. A cet effet, en application de l'article 61 de la Loi n° 2015-020 du 19 octobre 2015, et dans une dynamique de démarche évolutive, collective et inclusive, la CENI :

- ❖ a consulté les démembrements de la CENI, et les acteurs électoraux au cours des mois de juin et juillet 2025, en particulier les organisations de la société civile, les partis politiques, les médias, ainsi que les administrations liées à l'organisation des élections, au moyen de questionnaires transmis par courrier électronique, afin de procéder à une évaluation du processus électoral et de recueillir des propositions formulées sous forme de recommandations en vue de l'amélioration du processus électoral.
- ❖ a organisé un atelier national d'évaluation interne du processus électoral au mois d'août 2025, avec la participation des représentants des démembrements, pour effectuer des analyses en mettant en exergue les points forts et les bonnes pratiques, ainsi que les risques durant le processus en cours, et émettre des recommandations pertinentes dans le but d'améliorer la gestion du processus électoral,
- ❖ a identifié par l'évaluation de chaque phase du processus électoral, des risques liés notamment :
 - à l'atteinte à la crédibilité
 - ✓ Décrédibilisation de certains candidats ;
 - ✓ Décrédibilisation des membres des Organes de Vérification et d'Enregistrement des Candidatures (OVEC) ;
 - ✓ Faible participation des femmes au processus électoral.
 - à l'atteinte à la jouissance des droits électoraux
 - ✓ Entrave au droit de se porter candidat ;
 - ✓ Non-réception ou rejet irrégulier des dossiers de candidature ;
 - ✓ Perte du droit de vote en raison de l'absence d'inscription sur les listes électorales, notamment pour les personnes détenues et les citoyens de la diaspora ;
 - ✓ Absence de représentants élus dans certaines localités.
 - à l'inégalité des acteurs électoraux
 - ✓ Inégalité de traitement entre les candidats.

- à la défaillance des responsables électoraux et administratifs
 - ✓ Surcharge de travail, isolement et capacités insuffisantes des démembrements ainsi que des membres des bureaux électoraux, conduisant à des prises de décisions inappropriées ;
 - ✓ Manque de prise de responsabilité des chefs de district, des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et des Organes Mixtes de Conception (OMC) dans la gestion des situations électorales ;
 - ✓ Manquement des démembrements à leurs responsabilités en tant qu'Autorités Nationales de Régulation de la Communication Médiatisée (ANRCM) ;
 - ✓ Insuffisance de communication entre les démembrements et les médias publics et privés ;
 - ✓ Incompréhension des notes et directives, liée notamment à l'insuffisance de formation ;
 - ✓ Démotivation des démembrements cessionnaires en raison du non-paiement régulier des indemnités.
- au non-respect du chronogramme électoral
 - ✓ Retard dans la mise à disposition des équipements électoraux dans certains bureaux de vote ;
 - ✓ Persistance de difficultés logistiques entraînant des perturbations dans le déroulement des élections.
- aux infractions électORALES
 - ✓ Faux et usage de faux portant sur les matériels électoraux sensibles ;
 - ✓ Abus et détournement de l'application des dispositions légales ;
 - ✓ Abus de pouvoir dans la délivrance des autorisations de réunion, faits de corruption, pressions conduisant à l'abstention ou au retrait de candidats ;
 - ✓ Insuffisance du suivi des infractions électORALES et persistance de l'impunité ;
 - ✓ Prolifération de discours et messages politiques haineux.
- aux dysfonctionnements juridictionnels
 - ✓ Lenteur excessive des juridictions dans le traitement et le prononcé des décisions électORALES.
 - ✓ à l'atteinte à l'indépendance des organes de gestion des élections
 - ✓ Indépendance de l'Organe de Gestion des Élections (OGE) non pleinement garantie ;
 - ✓ Dépendance à l'égard de l'Exécutif, notamment en raison d'un budget soumis aux règles des finances publiques.
- à l'insécurité du calendrier électoral
 - ✓ Fixation des dates des élections sans concertation préalable ;
 - ✓ Non-respect des délais et échéances électORALES.
- ❖ Les consultations auprès des acteurs électORAUX ont permis aussi de recueillir des propositions dont le nombre est présenté dans le Tableau 3 ci-après :

Tableau 3 : Recommandations recueillies auprès des acteurs électORAUX

| Entités | Nombre de recommandations reçues |
|-------------------------|----------------------------------|
| Conseil d'Etat | 6 |
| Partis politiques | 338 |
| Observateurs | 437 |
| Media\$ | 36 |
| Syndicats | 7 |
| Fédération des Aveugles | 6 |
| TOTAL | 830 |

Source : Direction des Etudes et des Affaires Juridiques (DEAJ/CENI), Août 2025

- ❖ Les propositions issues de l'atelier national et celles des différents acteurs ont servi de base à un exercice de synthèse réalisé à travers des échanges entre le Bureau Permanent et le Secrétariat Exécutif. Il est apparu alors douze thématiques regroupant en effet les principales recommandations que la CENI estime importante à transmettre aux autorités en vue des éventuelles modifications dans

la réforme de la législation électorale. Il s'agit notamment des thématiques suivants :

1. la fixation du calendrier électoral
2. l'enrôlement des électeurs
3. les candidatures
4. la logistique électorale
5. les campagnes électorales
6. l'opération de vote et le jour du scrutin
7. le traitement et publication des résultats
8. les contentieux électoraux
9. l'indépendance de l'Organe de Gestion des Elections (OGE)
10. le personnel de l'OGE
11. la communication, la sensibilisation, l'éducation électorale et la formation
12. le droit de vote et l'inclusivité

Cette démarche a abouti à un Document de Synthèse regroupant les propositions et les recommandations en vue de la réforme du cadre juridique du processus électoral, qui servira de document de référence à soumettre au Dialogue national.

1.3.2. Mise en œuvre du système de coordination et de suivi des activités de la CENI

Dans le cadre de sa planification stratégique, la CENI a mis en place un système de coordination et de suivi pour mieux piloter les activités. A cet effet, les principales actions consistent à effectuer le suivi et l'évaluation de la réalisation des activités prévues dans le Plan de Travail Annuel (PTA) 2025, et en faire le rapport.

1.3.2.1. Les réalisations

- ❖ *Elaboration du Rapport des activités de la CENI en 2024* : Comme chaque année, conformément à l'article 62 de la Loi 2015-020 du 19 Octobre 2015 le Rapport des activités de la CENI en 2024 a été publié en début du mois de février 2025. Il a été transmis à toutes les Institutions, aux Partenaires Techniques et Financiers ; et est disponible sur le Site Web de la CENI. Les rapports émanant de toutes les directions centrales ainsi que des démembrements sont consolidés au niveau de la direction chargée de la planification et du suivi – évaluation. Ensuite, validé par le Bureau Permanent, le document englobe le rapport de toutes les activités réalisées en 2024 et dresse un bilan global des opérations menées, suivi de recommandations en vue de l'amélioration du processus électoral.
- ❖ *Suivi et Evaluation des Documents de performance (DOCPERF)* : Chaque Institution (y compris la CENI) envoie à la fin de chaque trimestre un DOCPERF au Ministère chargé des Finances, afin que celui-ci puisse mesurer les réalisations des activités spécifiques, la capacité de l'Institution à atteindre les objectifs et son impact envers le public, et la traçabilité de l'utilisation des moyens de l'Etat. Le DOCPERF est un document qui permet de traduire la performance de l'Institution à partir de la comparaison entre les prévisions attendues et les résultats obtenus. En clair, il s'agit de comparer trimestriellement les valeurs cibles et les valeurs réalisées par des indicateurs de résultat. Ces résultats sont obtenus à partir de la réalisation des objectifs définis dans les 3 programmes de la CENI.

A chaque fin d'année, les résultats des quatre trimestres sont récapitulés en un seul document appelé « Rapport Annuel de Performance (RAP) » et transmis au Ministère chargé des finances. Les indicateurs de résultat qui tiennent une place majeure dans la performance de la CENI sont :

- le taux de réalisation des grandes activités,

- le taux d'exécution budgétaire,
- le taux d'augmentation des électeurs dans le Registre National des électeurs, et
- le délai moyen de traitement des résultats des élections (A chaque élection).

Pour l'année 2025, le taux de réalisation des grandes activités (RALE, y compris les activités transversales) a été difficile à estimer car une grande partie des activités de la CENI a été suspendue suite au contexte national. Tandis que le taux d'exécution budgétaire est de **96,86%** (*Source DPBAF*). Pour l'augmentation des électeurs, le taux d'inscription des électeurs dans la liste électorale a augmenté de **3,31%** (*Source DOER/DSINT*). En matière de traitement des résultats, puisqu'il n'y avait pas d'élection organisée l'année 2025, la performance a été mesurée à partir des trois indicateurs de résultats ci-dessus.

1.3.2.2. Difficultés rencontrées et recommandations

L'exécution de la planification stratégique a été fortement impactée par un contexte national instable, obligeant l'institution à réajuster ses priorités.

a) Difficultés rencontrées :

- ❖ Perturbation du calendrier opérationnel : La crise politique depuis septembre 2025 a entraîné la suspension d'une grande partie des activités prévues dans le PTA 2025 de la CENI.
- ❖ Report d'échéances majeures : Ce contexte d'imprévisibilité a conduit, entre autres : à la non-réalisation des élections sénatoriales reportées sine die, à la suspension de la préparation de la réforme de l'encadrement juridique du processus électoral, et tout ceci a mécaniquement dégradé les indicateurs d'exécution physique présentés dans les Documents de Performance.

b) Recommandations :

- ❖ Renforcer la résilience institutionnelle par la planification de crise : Prévoir, en parallèle au PTA 2026, un Projet d'Activités Transitoires sous forme de plan de contingence ou de gestion de crises. Ce dispositif doit garantir la continuité minimale des services essentiels et préserver les acquis électoraux, même en période d'instabilité politique.
- ❖ Améliorer le suivi des indicateurs : Les responsables ont besoins de formation afin d'acquérir un renforcement de capacité d'adaptation des outils de suivi-évaluation pour mieux mesurer l'impact des crises sur la performance et faciliter les ajustements rapides.

1.3.3. Formation sur la professionnalisation en administration électorale des parties prenantes aux élections

Dans le cadre du Projet Gouvernance, Paix et Stabilité (GPS) de la Commission de l'Océan Indien (COI), avec l'objectif de renforcer les structures futures des OGE au niveau de la région de l'Indianocéanie, la mise en place d'une école d'administration électorale a été validée par les Commissions du Réseau Electoral de l'Océan Indien (REOI). Cette initiative est prise pour assurer l'ancrage dans une structure existante qui est l'Ecole Nationale d'Administration à Madagascar (ENAM). Elle répond à la volonté du REOI de mutualiser les efforts pour renforcer les compétences dans le processus électoral.

1.3.3.1. Formation-pilote

La préparation des formations modulaires de professionnalisation s'est faite à travers des rencontres et des séances de travail menées en partenariat avec la CENI, l'ENAM et le REOI depuis le mois d'avril 2025. En tout, 4 modules, de 20 heures chacun, sont prévus. Le module I considéré comme **formation-pilote** s'est tenu du 15 au 19 septembre 2025 à l'ENAM, et les 3 autres modules en début 2026. Il marque une étape clé dans la structuration de ce type de formations dans la région : expérimenter un modèle d'ancrage académique et institutionnel durable.

Ce premier module, le seul de l'année, intitulé « **Introduction générale au domaine électoral** » a réuni 136 participants issus des institutions électoralas, des partis politiques, de la société civile, des médias et des forces de sécurité, dont 26 participants issus de la CENI (siège et démembrements). La formation a combiné apports théoriques et exercices pratiques par l'efficacité de la coordination des formateurs qui étaient des experts de la COI et des personnes ressources de la CENI, attribuant des connaissances diversifiées sur les pratiques aux niveaux national, régional et continental.

1.3.3.2. Les thématiques du module I

- ❖ Introduction générale au domaine électoral
- ❖ Cadre légal électoral : Standards électoraux international, Régional, National
- ❖ Les organes de gestion électoraile et les acteurs électoraux
- ❖ Partis politiques, campagnes et financement politique
- ❖ Introduction aux médias et élections
- ❖ Observation électoral
- ❖ L'inclusivité d'un processus électoral : Jeunes, genre, handicapés, illettrés, et minorités
- ❖ Intelligence artificielle (IA), élections et biométrisation du système électoral

A la fin du Module I, une attestation de participation co-signée par les dirigeants des trois entités partenaires a été attribuée aux 123 participants les plus assidus.

1.3.3.3. Evaluation de la formation-pilote

- ❖ *Points forts :*
 - Clarté du cadre légal, exercices pratiques, intégration du genre et inclusion, introduction sur l'IA et les élections
 - Pertinence du partenariat, de la qualité des contenus et de la cohérence du dispositif
 - Coordination tripartite CENI-ENAM-COI appuyée par le REOI : mise en place ponctuelle d'une cellule permanente de coordination pendant les deux mois précédent les formations
- ❖ *Difficultés rencontrées :*
 - Certains aspects budgétaires ont été sous-estimés : frais de traduction, per diem des participants, reproduction des supports, transport des formateurs régionaux,
 - Communication interne parfois tardive ;
 - Protocoles de sécurité et d'accueil des participants hétérogènes.
- ❖ *Points à améliorer :*
 - Formalisation d'un accord-cadre pour prévoir un budget réaliste :
 - Instauration d'un suivi post-formation
 - Équilibrage du temps consacré aux sessions de formation
 - Renforcement de l'approche genre
 - Intégration de modules innovants, notamment sur l'intelligence artificielle et la biométrie électoral.
 - Renforcement de la traduction simultanée Français – Malagasy pour certains participants,
 - Diversification des supports numériques (tests en ligne, quiz interactifs)
 - Création d'un module optionnel avancé sur les nouvelles technologies électoralas : IA pour la logistique, systèmes biométriques, cybersécurité électoral
 - Prévision de partenariats technologiques avec des institutions spécialisées

Photo 4 : Atelier du lancement de la formation sur la professionnalisation en administration électorale des parties prenantes aux élections



1.3.4. Activités de communication, d'éducation et de sensibilisation électorales

1.3.4.1. Education et sensibilisation, électorales

Au titre de l'année 2025, les activités d'éducation et de sensibilisation électorales menées par la CENI ont été principalement axées sur la Révision Annuelle de la Liste Électorale (RALE 2024–2025), notamment en matière d'inscription des électeurs et de vérification des données électorales, afin de préparer les échéances électorales à venir. Les interventions ont combiné des campagnes de masse et des campagnes de proximité, en vue d'assurer une large diffusion de l'information tout en renforçant l'ancrage local des actions de sensibilisation.

❖ Activités réalisées

- Sensibilisation pour la RALE 2024–2025
- Campagnes de masse :
 - Conception et diffusion de l'émission hebdomadaire « Olompirenena aho » sur la Télévision Malagasy (TVM) et la Radio Nationale Malagasy (RNM), consacrée à la Révision Annuelle de la Liste Électorale, avec un accent particulier sur les procédures d'inscription et de vérification ;
 - Production et diffusion de spots de sensibilisation sur la RALE (inscription et vérification) à travers :
 - la RNM et la TVM ;
 - les chaînes de radios et télévisions locales au niveau des districts et régions, avec l'appui des démembrements de la CENI, facilitant une diffusion gratuite et élargie ;

- Utilisation accrue des médias numériques, notamment à travers le boost des publications sur la page Facebook officielle de la CENI, afin d'élargir la portée des messages auprès des électeurs, en particulier les jeunes et les utilisateurs des réseaux sociaux.

➤ Campagnes de proximité :

- Participation aux activités de sensibilisation organisées dans le cadre de la Journée Internationale des Droits de la Femme, du 06 au 08 mars 2025 à Mahajanga, au bord de la mer, sous l'égide du Ministère de la Population ;
- Mise en place d'un stand de sensibilisation dédié à la vérification en ligne des inscriptions ;
- Mobilisation conjointe de la CENI Centrale, des démembrements de la CENI Provinciale de Mahajanga, ainsi que des Commissions Électorales des Districts de Mahajanga I et II ;
- Participation au défilé officiel sur le Grand Pavois, aux côtés des différents ministères et institutions publiques, contribuant à renforcer la visibilité des actions de la CENI et à toucher un large public, notamment les femmes.

➤ Activités connexes à la sensibilisation (Renforcement des capacités) :

- Organisation et participation à la formation en administration électorale, tenue à l'École Nationale d'Administration de Madagascar (ENAM) du 15 au 19 septembre 2025, avec l'appui financier de la Commission de l'Océan Indien (COI) ;
- Organisation et participation à l'atelier d'auto-évaluation à mi-parcours du processus électoral, tenu à Mahajanga du 27 au 29 août 2025, ainsi qu'aux activités de consolidation des résultats issus de cette auto-évaluation ;
- Élaboration des activités relatives à la Révision Spéciale de la Liste Électorale, en vue d'assurer une meilleure planification des actions de sensibilisation futures.

❖ Difficultés rencontrées

- Insuffisance des ressources financières disponibles, entraînant un manque de dynamisme et de mobilisation de certaines parties prenantes ;
- Insuffisance de ressources humaines qualifiées et spécialisées, notamment dans le domaine de la réalisation multimédia ;
 - Manque de matériels techniques adaptés (ordinateurs performants, caméras, équipements de sonorisation) pour soutenir efficacement les activités de communication et de sensibilisation.

❖ Recommandations

- Renforcer la dissémination d'informations fiables, justes et objectives, et sensibiliser les électeurs à la lutte contre la désinformation, en favorisant l'esprit critique ;
- Intensifier les actions de plaidoyer auprès des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) afin de mobiliser des ressources supplémentaires, en tenant compte des besoins réels du terrain ;
 - Mobiliser davantage les radios communautaires et établir des partenariats durables tout au long du processus électoral ;
 - Organiser des conférences et journées portes ouvertes ciblant prioritairement les femmes, les jeunes candidats et les militants de la Génération Z ;
 - Exploiter pleinement les réseaux sociaux (Facebook, WhatsApp, Twitter/X) comme outils d'éducation civique et électorale ;
 - Renforcer la synergie et la complémentarité entre la CENI, ses démembrements et les autres parties prenantes tels que : médias, partis politiques, leaders religieux, organisations de la société civile ;
 - Doter les services concernés des équipements nécessaires (ordinateurs portables performants, caméras, sonorisation) ;
 - Renforcer les capacités du personnel de la SESE en matière de conception multimédia ou, si possible, procéder au recrutement d'un technicien spécialisé en multimédia.

1.3.4.2. Communication électorale

La communication constitue un enjeu majeur pour la CENI dans la gestion du processus électoral. En effet, la communication de l'institution se déploie principalement sur quatre axes : la communication interne, les relations publiques, la relation avec la presse, ainsi que la communication digitale. Ces dernières années, avec l'émergence des nouvelles technologies et des médias numériques, la CENI a accordé une attention croissante à ce dernier domaine, intégrant progressivement la communication digitale dans ses stratégies pour améliorer sa visibilité et son efficacité.

❖ Communication interne

La communication interne au sein de la CENI revêt une importance stratégique dans la gestion efficace des processus électoraux et le bon fonctionnement de l'institution. Elle assure une coordination fluide et harmonieuse entre les membres du Bureau Permanent, le staff technique du secrétariat exécutif et l'ensemble des agents de la CENI. Pour garantir cette fluidité, la CENI utilise divers supports de communication adaptés aux besoins et aux urgences : appels téléphoniques, SMS, groupes WhatsApp, ainsi que des affichages dans les espaces de travail, permettant ainsi une diffusion rapide et efficace des informations essentielles à tous les niveaux de l'organisation. Parmi les informations régulièrement partagées, on retrouve :

- Les informations hebdomadaires communiquées lors du levé de drapeau,
- La diffusion des notes de service,
- Les informations émanant des différentes directions, destinées aux agents de la CENI,
- Les bulletins d'information en provenance des partenaires internationaux, notamment le bulletin du RECEF.
- De plus, le service joue un rôle clé dans :
- L'élaboration des rapports d'activités ainsi que des documents relatifs à la performance trimestrielle du service,
- La contribution à l'élaboration et à la budgétisation des PTA (Plans de Travail Annuel),
- La production de documents relatifs à la performance.

❖ Communication externe

- Relations publiques : Ce domaine de communication joue un rôle crucial dans la gestion de l'image et des interactions de la CENI. L'objectif étant de maintenir des relations solides et transparentes avec les parties prenantes, tout en veillant à la diffusion d'informations pertinentes et opportunes. Parmi les tâches essentielles de cette fonction, on retrouve :
 - La correspondance régulière avec les parties prenantes : pour le remplissage des questionnaires dans le cadre de la réforme entamée par la CENI, pour la participation au lancement de l'atelier de formation en administration électorale,
 - L'envoi d'informations stratégiques : émission spéciale du PCENI
 - L'actualisation des contacts téléphoniques pour garantir une communication fluide et réactive,
 - La réception des doléances des parties prenantes,

❖ Relations avec la presse

Les médias et les journalistes jouent un rôle essentiel dans la stratégie de communication institutionnelle de la CENI. Dans le cadre de sa relation avec la presse, la CENI collabore régulièrement avec une quarantaine de médias, incluant des chaînes de télévision, des stations de radio, des presses écrites ainsi que des médias en ligne. De plus, près d'une cinquantaine de journalistes participent systématiquement aux conférences et points de presse organisés par la CENI. Parmi les principales tâches nécessitant cette collaboration avec la presse, on retrouve :

- Organisation des conférences et points de presse ;
- Organisation des interventions médiatiques de la CENI dans les médias ;
- Elaboration des fils conducteurs contenant les thèmes à aborder avec les messages à véhiculer ;
- Coordination et orientation de la presse ;
- Partage des liens contenant des interviews au pool des journalistes via le groupe Messenger ;

- Collaboration avec les journalistes dans le cadre de la mise en boite des émissions spéciales de la CENI.

❖ Veille informationnelle

Dans sa stratégie de communication, la veille médiatique constitue une démarche essentielle pour la CENI. L'objectif principal est de suivre de près l'évolution de l'environnement socio-politique ainsi que l'opinion publique en ce qui concerne les élections à Madagascar. Cette pratique permet à la CENI de rester constamment informée des enjeux en cours, d'anticiper certains développements et de prendre des décisions éclairées et pertinentes. En matière de veille informationnelle, le service met en œuvre les actions suivantes

- Revue de presse quotidienne : étant donné que seul le journal les Nouvelles est parvenu à la CENI, l'activité se fait généralement à travers la presse en ligne et sur diverses pages d'informations sur les réseaux sociaux mais également à travers les journaux télévisés,
- Suivi de certains groupes Facebook, dont les principaux sujets de discussions tournent autour du domaine socio-politique,
- Suivi de compte Facebook de certaines personnalités publiques et des leaders d'opinions.
- Toutes les informations sensibles sont par la suite partagées au niveau hiérarchique à travers un groupe WhatsApp

❖ Appui, réalisation, production de support de communication

Les questions des réalisations techniques pour la production de support de communication restent une activité spécifique pour le service. Parmi les réalisations notables, on peut citer :

- Réalisation de visuels de communication et de sensibilisation
- Réalisations de vidéos courtes
- Production et réalisation de l'émission « olompirenena Aho » diffusée sur les chaines publiques TVM et RNM tous les mardis et jeudis après Journal Télévisé et Journal Parlé,
- Réalisation de Jingle pour les émissions spéciales,
- Couverture en photos et vidéos des événements électoraux ;
- Appui dans la mise en boite des émissions spéciales réalisées par des prestataires audiovisuels,

❖ Communication digitale

Tout au long de l'année 2025, près d'une cinquantaine de publications ont été partagées sur la page Facebook de la CENI. Il convient de souligner que le service assure non seulement la publication des contenus, mais également le suivi des commentaires et des réactions des internautes. Dans le cadre de la communication digitale via le réseau social Facebook, l'on peut citer les réalisations suivantes :

- 12 visuels numériques,
- 4 vidéos courtes (interviews des membres du bureau permanent de la CENI, Jingle des émissions spéciales),
- 9 émissions « olompirenena aho »,
- 22 partages d'informations,
- 1 vidéo de sensibilisation,
- 2 émissions spéciales partagées en juin et octobre 2025.

❖ Analyse des Réalisations

- Sensibiliser et informer les citoyens à chaque étape du processus électoral,
- Renforcer la visibilité, la crédibilité de la CENI,
- Participation active des parties prenantes durant le processus électoral,
- Communication fluide des informations au niveau central créant une dynamique interne,
- Forte cohésion et capacité d'adaptation de l'équipe

❖ Difficultés rencontrées

- Processus de validation
- Matériels de réalisation technique non performants (appareil photo, caméra, studio d'enregistrement)

- Absence de formation technique du personnel
- ❖ Recommandations :
 - Mettre en place des programmes de formation spécialisés en communication pour le personnel de la DCESE, afin d'assurer une gestion optimale des diverses activités;
 - Fournir des équipements performants (appareils photo, caméras professionnelles, studios d'enregistrement isolés, ordinateur portable, etc...) pour garantir la qualité et la fluidité des réalisations ;
 - Garantir une connexion Internet haut débit et stable, afin de faciliter la mise en œuvre des actions de communication et d'assurer une transmission fluide des informations.
 - Doter la direction de crédit pour des connexions internet en cas de diffusion en direct des communications effectuées par la CENI

1.3.5. Coopération et relations internationales

L'année 2025 devait être une année électorale consacrée à la préparation de la Révision annuelle de la liste électorale (RALE 2025-2026) et les élections sénatoriales. Ces dernières étant annulées à cause du contexte politique dans le pays, elle est devenue une période post-électorale qui exige non seulement des réflexions sur les acquis lors des expériences vécues durant les années électorales précédentes, mais également une étude des recommandations des parties prenantes aux élections, et plus particulièrement celles des partenaires techniques et financiers (PTF).

1.3.5.1. Activités réalisées

Plusieurs activités sont initiées et menées au titre de l'année 2025 au niveau du Service en charge de la Coopération et des Relations Internationales (SCRI), soit en réponse aux besoins exprimés par les différentes directions techniques de la CENI, soit en prévision des futures activités planifiées et prévues à mettre en œuvre en 2026. Ces activités sont effectuées avec l'appui des PTF et peuvent être classées en trois catégories :

- ❖ Formations et renforcement de capacités ;
- ❖ Diverses conférences et réunions internationales ;
- ❖ Appuis opérationnels.

a. Formations et renforcement des capacités

Au cours de l'année 2025, la CENI est invitée à participer à des formations organisées par différents partenaires tant à l'extérieur qu'au niveau national, pour renforcer les capacités non seulement de ses membres mais également des parties prenantes aux élections. Ces formations visent surtout l'inclusion des femmes et des jeunes.

❖ Formations à l'extérieur

- Du 25 au 31 mai 2025, la République Fédérale de Russie par le biais de la Commission Electorale Centrale (CEC), a organisé pour des jeunes membres des OGE à travers le monde un cours international spécialisé intitulé « Organiser les élections : traditions et innovations » ; deux jeunes du personnel de la CENI y ont participé.
- Du 26 mai au 06 juin 2025, le « National Center for Good Governance (NCGG) » en Inde a organisé un programme spécial de formation pour le renforcement des capacités pour les fonctionnaires de Madagascar ; un fonctionnaire Administrateur civil a représenté la CENI.
- Du 02 au 04 décembre 2025, le Forum des Femmes du Réseau de compétence électorale Francophone (RECEF), a organisé une formation pour renforcer les capacités et les connaissances sur le processus d'institutionnalisation du genre dans les organisations ; deux femmes du personnel de la CENI y ont participé.

❖ Au niveau national

- Du 28 au 31 mai 2025, le projet « Renforcement des Processus Electoral et Démocratique à Madagascar (RPEDEM) » du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a organisé à Ambohidratrimo, une formation sur le manuel des formatrices sur le renforcement des capacités des Femmes Leaders en matière de cohésion sociale, de prévention des conflits, et de participation politique et citoyenne à Madagascar. Ce manuel a été élaboré en partenariat avec la CENI, le Ministère de la Population et de la Solidarité (MPS), la HCC et le Conseil National des Femmes de Madagascar (CNFM).
- Le RPEDEM du PNUD, avec l'expertise des femmes leaders issus des institutions susmentionnées, en application des modules du manuel de formation, a organisé des formations en cascade pour former les Femmes Leaders au niveau communautaire afin de faciliter le suivi et l'appui à l'activité :
 - 1^{er} au 07 juin 2025, à Antsirabe : formation de 30 formatrices dont 04 de la CENI sont certifiées ;
 - Descente sur terrain des formatrices pour deux jours dans les sites de Toamasina, Antsohihy et Mahajanga en Septembre, puis Manakara, Farafangana, Toliara et Ambovombe en Novembre.
- Du 15 au 19 septembre 2025, le Réseau Electoral de l'Océan Indien (REOI) de la Commission de l'Océan Indien (COI) en partenariat avec l'Ecole Nationale d'Administration de Madagascar (ENAM) et la CENI, a organisé l'atelier de lancement des formations pilotes professionnalisantes en Administration électorale au niveau de la région Indianocéanie.

b. Conférences et réunions

❖ A l'extérieur

- Du 12 au 13 mars 2025, l'Association des Autorités Electorales Africaines (AAEA), a invité la CENI à participer au 9ème Forum continental annuel des organes de gestion des élections (OGE) à Accra (au Ghana), et ayant comme thème : « Tous les votes comptent : Aborder la problématique des bulletins de vote invalides ou rejetés en Afrique ». Et le 14 mars s'est tenue la 12e Assemblée générale de l'Association à laquelle la CENI attend la validation de son adhésion.
- Du 13 au 16 mai 2025 à l'Île Maurice par l'organisation du RECEF, la CENI, dont la délégation est dirigée par le Président en tant que membre actif, est invitée à participer :
 - à l'Assemblée générale annuelle des Présidents des OGE des Etats membres ;
 - au séminaire électoral dont la thématique est : « La protection des élections et sur la gestion des risques ».
- Par organisation de la COI dans le cadre du projet Gouvernance, Paix et Stabilité (GPS), la CENI est représentée en tant que point focal du domaine électoral :
 - les 13 et 14 novembre 2025, à l'Île Maurice pour la Conférence des Présidents des Organes de Gestion des Elections (OGE) des Etats membres du REOI ;
 - les 17 et 18 novembre, à l'Île Maurice par la Réunion du Comité de pilotage du projet GPS ;

❖ Au niveau national

- Le 26 mars 2025 : Réunion du Comité de pilotage du projet RPEDEM pour le bilan de l'année électorale 2024 et les perspectives de 2025.
- Dans le cadre du projet Mahasaky du PNUD :
 - le 28 avril 2025 à Tuléar : Après la mission de suivi conjointe, participation à la 3^e réunion du Comité de pilotage du projet pour apprécier l'avancement du projet et optimiser l'impact des actions en faveur de la participation politique et civique des jeunes et des femmes pour le renforcement du système démocratique et de la consolidation de la paix à Madagascar ;
 - le 16 juin 2025 à Antananarivo : Lancement du concours national de plaidoyer #ZaMahasaky ;
 - le 13 décembre 2025 à Toamasina : 4^{ème} réunion du comité de pilotage.
- Les 18 et 19 décembre 2025 par le projet RPEDEM à Antananarivo : Séminaire stratégique des femmes et jeunes femmes leaders malgaches pour une participation inclusive au processus de refondation à Madagascar.

c. Appuis opérationnels

- ❖ Lors de la célébration de la Journée Internationale des Femmes le 08 mars 2025 à Mahajanga, l’Institut Electoral pour la Démocratie Durable en Afrique (EISA) a appuyé financièrement la CENI sur le plan logistique, pour le déplacement des missionnaires, la production des kits de visibilité et la connexion internet pour la consultation en ligne de l’inscription des citoyens sur la liste électorale dans le site web de la CENI. Il est également à noter que la CENI reste en attente du renouvellement de l’accord du siège de l’EISA émanant des autorités compétentes sachant que la Convention de partenariat a significativement permis de contribuer à renforcer la participation citoyenne durant le cycle électoral.
- ❖ Le Gouvernement Indien représenté par son Ambassade à Antananarivo, a doté des matériels de communication à la CENI, dont la cérémonie officielle s’est tenue le 29 avril 2025 au siège de la CENI. Ces matériels permettent de mettre en œuvre la stratégie de communication numérique, utilisant des méthodes modernes comme la production de vidéos, de fichiers « audio » et, surtout, les diffusions numériques de haute qualité pour informer les citoyens. Ces matériels comprennent :
 - 04 ordinateurs portables MAC BOOK Pro M3 pro ;
 - 01 ordinateur de bureau IMAC ;
 - Tous avec des logiciels Final cut pro, Logic et Adobe.
- ❖ Le projet RPEDEM du PNUD en collaboration avec le Gouvernement Japonais par le biais du projet « Japanese Supplementary Budget (JSB) », la CENI a bénéficié d’un don de matériels et équipements informatiques (serveur et imprimantes professionnelles) pour renforcer ses capacités opérationnelles en matière d’opérations d’inscription des électeurs et de gestion des bases de données électorales en termes de Nouvelles Technologies. Le PNUD prend en charge la prospection, l’acquisition, le transport, la livraison et la formation des techniciens.
 - La mission de prospection des matériels au Japon par deux membres de la CENI et deux représentants du PNUD du 20 au 25 avril ;
 - Les expéditions des matériels, dont les droits et taxes à l’importation (DTI) sont pris en charge par le Gouvernement, se font en plusieurs vagues :
 - 1re vague (maritime) : arrivée le 07 octobre, encore sous douane,
 - 2e et 3e vagues (aériennes) : arrivée respectivement les 22 octobre et 26 décembre,
 - 2 prochaines vagues (aériennes) : attendues en janvier 2026 ;

NB : Comme exigé dans le contrat, et après une visite des lieux, une réhabilitation des locaux s’avère strictement nécessaire avant la livraison sur place des matériels.

- Du 02 au 10 août 2025, le projet RPEDEM en collaboration avec le PNUD du Bénin, a accordé des appuis financier et technique pour une mission de visite d’étude et d’échanges d’expériences avec la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) du Bénin, dans le cadre du basculement vers le système biométrique de la liste électorale de Madagascar. Cet appui est renforcé parallèlement,
 - et d’un, par le RECEF à travers la collaboration bilatérale avec la CENA du Bénin, également membre du RECEF,
 - et de deux, par la Banque Mondiale dans le projet gouvernemental à travers le projet PRODIGY et celui du CNECI.
- Du 27 au 29 août 2025 : Appui financier du projet RPEDEM dans l’organisation à Mahajanga de l’atelier national d’auto-évaluation à mi-parcours du processus électoral, l’étape zéro, sous le leadership de la CENI, dont la finalité consiste à mettre en œuvre des initiatives d’amélioration du processus et de renforcement de la démocratie à Madagascar.
- Visite des émissaires des Nations-Unis auprès de l’Union Africaine (UA) (*Voir Photo 5 ci-dessous*)

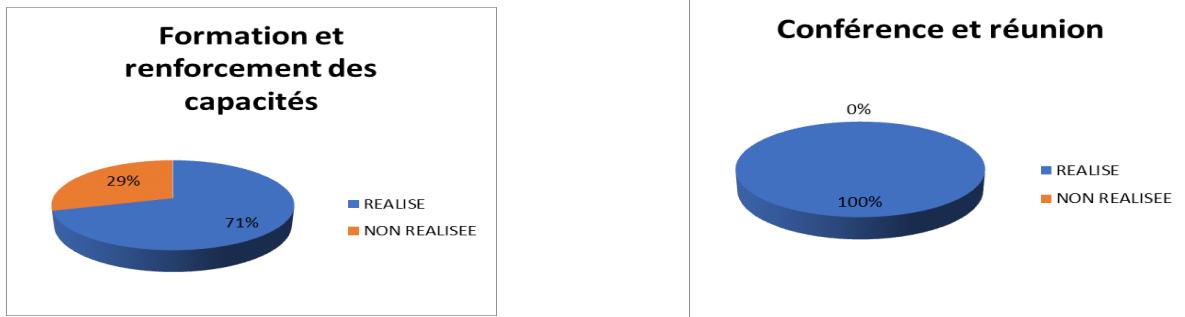
Photo 5 : Emissaires des Nations-Unis auprès de l'Union Africaine (UA) dirigés par SEM Parfait Onanga-Anyanga avec le Président de la CENI ainsi que des membres du Bureau Permanent, Décembre 2025



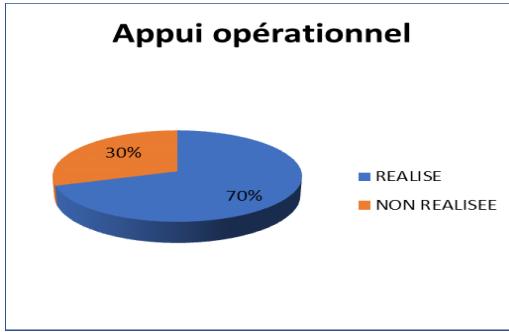
1.3.5.2. Etat de réalisation des activités

En dehors des activités réalisées citées ci-dessus, certaines activités ont dû être annulées ou reportées dues à différentes raisons. Les graphiques ci-dessous montrent l'état de réalisation ou non des activités du service de la coopération et des relations internationales¹.

Graphique 1: Etat de réalisation des activités en coopération et relations internationales



¹ Cf. Détails dans le Tableau de la réalisation des activités de coopération internationale (**Annexe 2**)



Source : Secrétariat Exécutif Adjoint (SEA)/CENI, Décembre 2025

1.3.6. Activités Médico-Sociales

Le Service Médico-social assure la prise en charge du personnel par des activités de prévention, de consultation et de suivi médical, au bénéfice du personnel et de leurs familles. Ainsi que la gestion des problèmes de santé.

1.3.6.1. Activités réalisées

- ❖ En 2025, le Service Médico-Social a assuré principalement les consultations médicales générales, avec un total de 3450 consultations dont 2225 nouveaux cas.
- ❖ Les prises en charge ont concerné surtout les affections respiratoires (42.59%), digestives (9.70%), ORL (6.56%) et l'asthénie (6.29%).
- ❖ Le service a également assuré le suivi des maladies chroniques (diabète, hypertension artérielle, asthme) pour 390 patients, contribuant à la continuité des soins.
- ❖ Une campagne de dépistage de cancer du sein et du col de l'utérus a été organisée avec la Fondation AKBARALY lors de l'octobre rose : 57 femmes ont été dépistées, favorisant une prise en charge précoce.
- ❖ En matière de référence : 22 cas ont été orientés vers des hôpitaux (urgence), et 56 patients gardés en observation au sein du service.
- ❖ Participation continue du personnel médical à l'Etude Post-Universitaire (EPU) et la formation, en collaboration durable et active avec plusieurs laboratoires pharmaceutiques, l'Ordre National de Médecin et le Ministère de la Santé Publique.

1.3.6.2. Difficultés rencontrées

- ❖ Le Service Médico-social a confronté à une surcharge de travail, liée à la gestion simultanée des activités médicales et administration. Ainsi la gestion de sortie et de stock de médicaments n'a pas pu effectuer conformément.
- ❖ Plusieurs activités du PTA 2025, dont la journée de santé n'a pas pu être réalisée faute de temps et de moyens.
- ❖ La disponibilité insuffisante des médicaments ne couvrant pas les besoins de 500 employés avec famille respective a été marquée, rendant l'inégalité de la prescription et l'insatisfaction de la part du personnel.
- ❖ Par ailleurs, les remboursements des frais médicaux sont très limités et la prise en charge presque inexiste n'a pas permis de réaliser les bilans médicaux.

1.3.6.3. Recommandations

Pour améliorer le fonctionnement du service :

- ❖ Réviser en hausse le budget de médicament et consommable pour la pérennité du stock.
- ❖ Mettre en place un local de stockage adapté.
- ❖ Renforcer le personnel du service (médecin, secrétaire médical, dispensateur, ...).
- ❖ Améliorer la prise en charge (bilans et examens complémentaires).
- ❖ Mieux organiser le suivi des maladies chroniques et la sensibilisation en maladies fréquentes.

1.3.6.4. Perspectives

- ❖ Le service vise à être plus utile et plus efficace pour le personnel et leur famille.
- ❖ Mise en place d'une prise en charge hospitalière (accord avec des hôpitaux) pour faciliter l'accès aux soins et réduire les dépenses.

1.3.6.5. Conclusion

En 2025, le Service Médico-Social a fonctionné dans un contexte marqué plusieurs difficultés, même en absence d'épidémie et d'élection. Des améliorations restent nécessaires afin de mieux répondre aux besoins du personnel et de leurs familles.

1.3.7. Sécurisation du processus électoral

La sécurisation du processus électoral est un enjeu crucial pour garantir la légitimité et la transparence des élections dans un pays. En effet, le bon déroulement des scrutins repose en grande partie sur un cadre sécuritaire solide, qui protège non seulement les électeurs, mais également les institutions chargées de l'organisation des élections, telles que la commission électorale nationale indépendante (CENI).

Dans ce contexte, la Direction de la sécurité joue un rôle prépondérant en mettant en place des mesures adaptées pour prévenir toute forme de violence ou d'intimidation pouvant compromettre l'intégrité du processus électoral. Il est également essentiel de prendre en compte que la sécurité durant les élections ne dépend pas uniquement des forces internes, mais peut également être influencée par des acteurs extérieurs, qu'ils soient régionaux ou internationaux. Par ailleurs, il est important de reconnaître que la vulnérabilité face à l'insécurité varie au sein même de la population, impactant différemment les divers groupes de citoyens. C'est pourquoi la direction de la sécurité s'engage à renforcer continuellement ses dispositifs de vigilance et de protection, afin de garantir un climat de paix propice à l'exercice démocratique.

1.3.7.1 Rôles attendus des forces de sécurité et ses réalisations.

- ❖ Surveillance des missions : Au cours des déplacements du président de la CENI à travers Madagascar, la direction de la protection et de la sécurité a assuré la surveillance et la recherche de renseignements, garantissant la sécurité des membres du bureau permanent.
- ❖ Sécurisation des événements : La sécurité a été assurée lors des différents événements organisés par la CENI, tels que des ateliers et des cérémonies officielles, impliquant des rassemblements de personnes.
- ❖ Acheminement des matériels électoraux : La responsabilité de sécuriser l'acheminement des matériels électoraux incombe à la direction durant la période électorale. Cette mission est essentielle pour garantir que tout le matériel nécessaire à l'organisation des élections parvienne aux différents bureaux de vote en toute sécurité, minimisant ainsi les risques de sabotage ou détournement.
- ❖ Soutien alimentaire : Un soutien alimentaire a été fourni aux forces de sécurité en service à la CENI et garde de corps rapproché du Président de la CENI,
- ❖ Activité physique : Afin de compter la performance des éléments, un test a été organisé, comprenant des épreuves de tir, ainsi qu'une marche de 08 km. De plus, des séances d'exercice physique hebdomadaires ont également été mises en place.

- ❖ Aménagement du bureau et localité : Des travaux d'entretien et d'aménagement ont été réalisé au sein du bureau de la direction de la sécurité, ainsi que dans la localité de repos dédiée au service de garde.
- ❖ Traitement des dossiers des forces de l'ordre : Ce processus inclut la notation annuelle et la mise à jour des dossiers des éléments des forces de l'ordre, des affectations, des cas de décès ainsi que la coordination des services au sein des bureaux permanents. Chaque aspect est crucial pour assurer un suivi rigoureux et efficace des carrières militaires et le bon fonctionnement des opérations.

1.3.7.2 Difficultés rencontrées

- ❖ Manque de budget : En raison de contraintes budgétaires, des activités prévues n'ont pas été réalisées, notamment en ce qui concerne la formation, la réhabilitation des locaux et l'amélioration des infrastructures.
- ❖ Surveillance et matériels informatique : Il semble que les caméras de surveillance rencontrent des problèmes de fonctionnement en raison d'un manque d'équipement. L'inexistence d'onduleur de l'ordinateur entraînant une perturbation en cas de coupure d'électricité instantané
- ❖ Équipements pour les gardes : La salle de repos pour les gardes nécessite des équipements essentiels pour une organisation de travail efficace.

1.3.7.3 Points forts

Malgré les difficultés rencontrées, la mission de sécurité a été menée avec un dévouement et un professionnalisme exemplaire, en ajustant les actions en fonction des ressources mises à disposition. Cette capacité d'adaptation témoigne de la résilience de l'équipe de sécurité et de son engagement envers la sécurité électorale, même dans un contexte de contraintes budgétaires et logistiques.

1.3.7.4 Conclusion et recommandations

Le manque de financement demeure le principal obstacle à l'atteinte des objectifs fixés, avec seulement court des activités réalisées. Pour améliorer cette situation et garantir un processus électoral sécurisé et efficace, il est recommandé de :

- ❖ Acquisition d'onduleurs : Investir dans des onduleurs pour tous les équipements critiques afin de maintenir leur fonctionnement lors de coupures de courant.
- ❖ Vérification des caméras : S'assurer que toutes les caméras de surveillance sont en bon état de fonctionnement et qu'elles sont correctement connectées à l'alimentation.
- ❖ Maintenance régulière : Mettre en place un programme de maintenance régulière pour vérifier l'état des équipements de surveillance et de l'infrastructure informatique.
- ❖ Budget pour le matériel et infrastructure : Établir un budget pour l'achat de nouveaux équipements et pour le remplacement des équipements obsolètes ou défectueux. Construction de nouveau locaux pour les éléments en service

Chapitre.II VOLET ADMINISTRATIF ET FINANCIER

2.1 Gestion administrative

2.1.1. Effectif du personnel

2.1.1.1. Au niveau central

Il convient de souligner qu'aucun recrutement externe n'a été réalisé au cours de l'exercice 2025. À la suite de l'adoption du nouvel organigramme, visant l'optimisation du fonctionnement administratif de la CENI, un appel à candidatures a été lancé pour des postes de Chef de Service. Ce processus a conduit à la nomination de quatre (04) nouveaux chefs de service, issus exclusivement de la promotion interne. Le tableau ci-après présente l'effectif total du personnel de la CENI en décembre 2025.

Tableau 4: Tableau récapitulatif de l'effectif total du personnel de la CENI

| EFFECTIF DU PERSONNEL | |
|------------------------------|---------------|
| Statut | Nombre |
| Personnel en détachement | 159 |
| Contractuels | 231 |
| Militaires | 104 |
| TOTAL | 494 |

Source : Direction des Ressources Humaines (DRH)/CENI, Décembre 2025

Dans sa configuration organisationnelle actuelle, la CENI continue de bénéficier de l'appui d'agents de l'État affectés en renfort à son personnel. S'agissant des départs à la retraite, au titre de l'exercice 2025, deux (02) agents ont atteint la limite d'âge réglementaire et ont fait valoir leurs droits à la retraite.

2.1.1.2. Au niveau des démembrements

Le tableau ci-après présente un aperçu général de la situation des effectifs du personnel de la CENI au niveau des démembrements. Il concerne aussi bien le personnel permanent (SPP, SPR, CID et CA) que le personnel non permanent.

Tableau 5: Évolution des effectifs du personnel au niveau des démembrements en 2025

| Niveau | Catégorie | Effectif Théorique | Effectif Réalisé | Statut | |
|--------------|-----------|--------------------|------------------|------------|------------|
| | | | | Permanent | Non |
| PROVINCE | CEP | 18 | 18 | | 18 |
| | SPP | 6 | 6 | 6 | |
| REGION | CER | 51 | 51 | | 51 |
| | SPR | 23 | 23 | 23 | |
| DISTRICT | CED | 360 | 360 | | 360 |
| | CID | 120 | 120 | 120 | |
| | CA | 120 | 118 | 118 | |
| TOTAL | | 698 | 696 | 267 | 429 |

Source : Direction des Ressources Humaines (DRH)/CENI, Décembre 2025

L'analyse des données met en évidence une stabilité globale dans la gestion des effectifs au niveau des démembrements. L'effectif théorique prévu est globalement en adéquation avec l'effectif effectivement réalisé, tenant compte des décisions de nomination et/ou d'abrogation intervenues au cours de l'année. Toutefois, il est à signaler que les procédures de nomination des Chefs d'Antenne dans les Districts d'Ambohijanahola et de Befandriana Avaratra étaient encore en cours à la fin de l'exercice 2025.

2.1.2. Des changements apportés

Dans une logique de gestion dynamique et orientée vers la recherche de l'efficacité, des ajustements ont été apportés à la composition du personnel au niveau des démembrements. Le tableau ci-après présente les principales modifications intervenues au niveau des démembrements.

Tableau 6 : Modifications apportées au niveau des démembrements

| Structure concernée | Effectif total | Modifications apportées |
|----------------------|----------------|-------------------------|
| Permanent | 267 | 27 |
| Non permanent | 429 | 18 |

Source : Direction des Ressources Humaines (DRH)/CENI, Décembre 2025

Ces changements ont été précédés d'une évaluation globale de l'ensemble du personnel de la CENI, y compris celui des démembrements, afin d'assurer une meilleure adéquation entre les compétences, les responsabilités et les besoins opérationnels. En ce qui concerne la Région d'Ambohijanahola, nouvellement mise en place, l'opérationnalisation de toutes les structures au niveau de ce démembrement de la CENI sera prévue pour l'année 2026.

2.1.3. Climat de travail

- ❖ *En matière de gestion des ressources humaines* : Des activités transversales ont été menées dans le cadre de l'amélioration du climat de travail en matière de la gestion des ressources humaines. Il s'agissait de l'évaluation de l'ensemble du personnel central et au niveau des démembrements. Des efforts ont été aussi entrepris afin d'assurer le suivi des dossiers sociaux auprès du Trésor public et de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNAPS). À ce stade, les travaux portent sur la

- vérification du compte employeur, avant de procéder à la vérification des comptes individuels des agents contractuels.
- ❖ *Redynamisation de l'association du personnel et promotion du volet social* : L'association du personnel a été redynamisée et s'est engagée activement dans une démarche de solidarité à travers l'organisation d'actions sociales lors des temps forts de l'année, notamment à l'occasion de la célébration de la Fête de l'Indépendance et des festivités de fin d'année.

2.1.4. Politiques de gestion des ressources humaines

Au cours de l'exercice 2025, la CENI a poursuivi la mise en place progressive des dispositions légales et réglementaires relatives aux droits et obligations du personnel. Dans ce cadre, une organisation syndicale du personnel a été constituée et officiellement reconnue le 25 octobre 2025.

Dans le cadre du renforcement des capacités du personnel, plusieurs agents ont bénéficié de formations tant au niveau national qu'international. S'agissant des formations à l'étranger, des participations ont été enregistrées en Russie, à travers un cours international spécialisé intitulé « Organiser les élections : traditions et innovations », ainsi qu'en Inde, dans le cadre de formations spécialisées destinées aux fonctionnaires. Par ailleurs, des agents ont pris part à la session organisée au Cap-Vert en décembre, portant sur le forum des femmes, avec pour objectif le renforcement des capacités et des connaissances relatives au processus d'institutionnalisation du genre au sein des organes de gestion des élections (OGE).

L'année 2025 a été marquée aussi par l'amélioration des outils de travail au niveau de la DRH, notamment à travers l'opérationnalisation d'applications dédiées à la gestion du personnel. Au niveau des démembrements, ces outils ont principalement contribué à renforcer la fluidité de la gestion des informations et à améliorer la communication officielle entre la CENI centrale et ses démembrements.

Enfin, la démarche relative à l'évaluation à mi-parcours du processus électoral 2021-2027 et la refonte envisagée de la CENI en tant qu'organe de gestion des élections (OGE) a bénéficié d'une participation active de l'ensemble des démembrements afin de garantir l'inclusivité de la démarche.

2.1.5. Perspectives

Au regard des acquis de l'année 2025, les perspectives suivantes sont envisagées :

- ❖ L'amélioration du statut du personnel, en cohérence avec l'évolution ou l'éventuelle refonte de la CENI en tant que structure en charge de l'Organisation Générale des Élections (OGE) et ce, concertation avec le syndicat du personnel de la CENI (SECM) ;
- ❖ Dotation des postes budgétaires propre à la CENI
- ❖ Le renforcement des capacités du personnel et les démembrements à travers des actions de formation ciblées.

2.2 Gestion des ressources matérielles

Outre les compétences humaines, les ressources matérielles jouent également un rôle crucial dans le fonctionnement de la CENI pendant le processus électoral.

2.2.1. Au niveau central

En dépit des réaménagements réalisés par la CENI depuis 2016, les installations au sein du siège ne sont plus adaptées à l'organisation d'élections nationales. Effectivement, la CENI rencontre des difficultés

pour loger son personnel qui, faute d'espace de travail suffisant, se voit contraint de travailler à plusieurs dans une pièce exiguë, voire de partager une unique table de bureau.

Pour l'année 2025, aucun projet d'investissement n'a fait l'objet d'inscription budgétaire dans la loi de Finances, que ce soit pour les nouvelles acquisitions de matériels et/ou mobiliers, constructions des nouveaux bâtiments ou pour les projets de réhabilitation des infrastructures.

2.2.2. Au niveau des démembrements

En ce qui concerne les démembrements territoriaux de la CENI, la situation rencontrée précédemment n'a pas connu d'amélioration. Des CEP, des CED et des CER sont logés dans des locaux qui leur sont alloués par l'Administration locale (à part ceux d'Alaotra Mangoro, Vakinankaratra, Atsimo Atsinanana..). Dans de nombreuses situations, ils manquent de locaux, souvent exigus et les bureaux sont en mauvais état. A cela s'ajoutent l'insuffisance, voire l'absence de mobiliers, inexistence de local ou magasin de stockage des documents électoraux et l'insécurité des lieux. Finalement, depuis 2018, ces démembrements ont reçu une petite allocation de crédit pour commencer de petites réparations dans leurs bureaux, mais ils se sont retrouvés confrontés à l'impossibilité de débuter ces travaux. En effet, l'irrégularité des situations juridiques des bâtiments publics et parfois la réticence des responsables locaux de l'Administration à délivrer une décision officielle de mise à disposition des bureaux n'ont pas permis la délivrance de quitus de recensement desdits bâtiments condition impérative à l'engagement de dépense à leur réparation.

Bien que le CDMT 2024-2026 ait prévu pour 2025 la construction de nouveaux bureaux pour quelques démembrements de la CENI, ainsi que l'entretien et la réparation de certains bureaux dans les provinces et/ou districts, l'absence de budgets alloués à ces projets empêche la CENI de réaliser ses activités (même cas qu'en 2024).

2.3 Gestion financière

2.3.1. Ressources disponibles

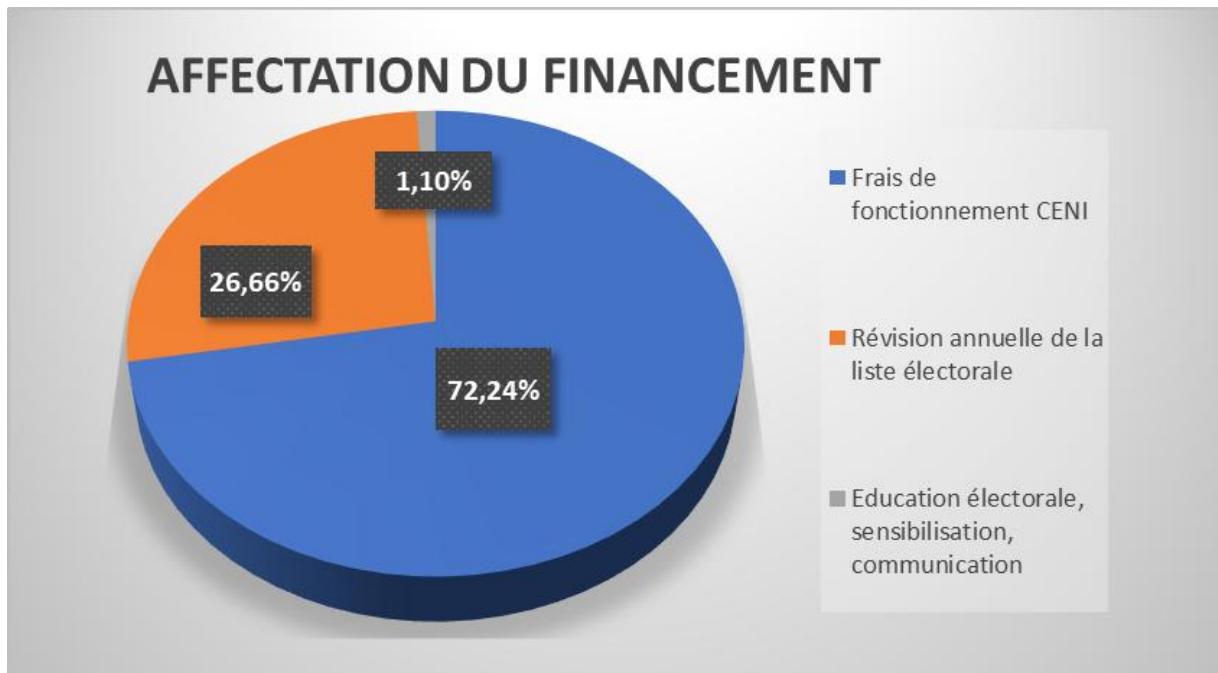
Pour assurer son fonctionnement et gérer ses activités, la CENI n'a que les ressources qui lui sont allouées par le Gouvernement Malagasy en 2025. Les tableaux suivants présentent les détails des ressources prévues pour soutenir ses activités, il s'agit du financement et de l'affectation par activité.

Tableau 7: FINANCEMENT PAR ORIGINE DES ACTIVITES DE LA CENI EN 2025 (en millier Ariary)

| Activités/Financement | Etat Malagasy | RPEDEM | Japon (FCV) | Total | % |
|--|-------------------|--------------|--------------|-------------------|---------------|
| Frais de fonctionnement CENI | 11 826 806 | | | 11 826 806 | 72,24% |
| Révision annuelle de la liste électorale | 4 364 556 | | | 4 364 556 | 26,66% |
| Education électorale, sensibilisation, communication | 180 056 | | | 180 056 | 1,10% |
| Total | 16 371 418 | 0 | 0 | 16 371 418 | 100% |
| % | 100,00% | 0,00% | 0,00% | 100% | |

Source : Direction de la Programmation Budgétaire et des Affaires Financières (DPBAF)/CENI , Décembre 2025

Graphique 2: Affectation par activité des ressources disponibles



Source : Direction de la Programmation Budgétaire et des Affaires Financières (DPBAF)/CENI , Décembre 2025

2.3.2. Dépenses réalisées

La répartition des dépenses effectuées au cours de l'année budgétaire 2025, est la suivante :

- ❖ Les dépenses par activité ;
- ❖ Les dépenses par programme et par poste ; et
- ❖ Le taux d'exécution du budget par poste sur les crédits alloués.

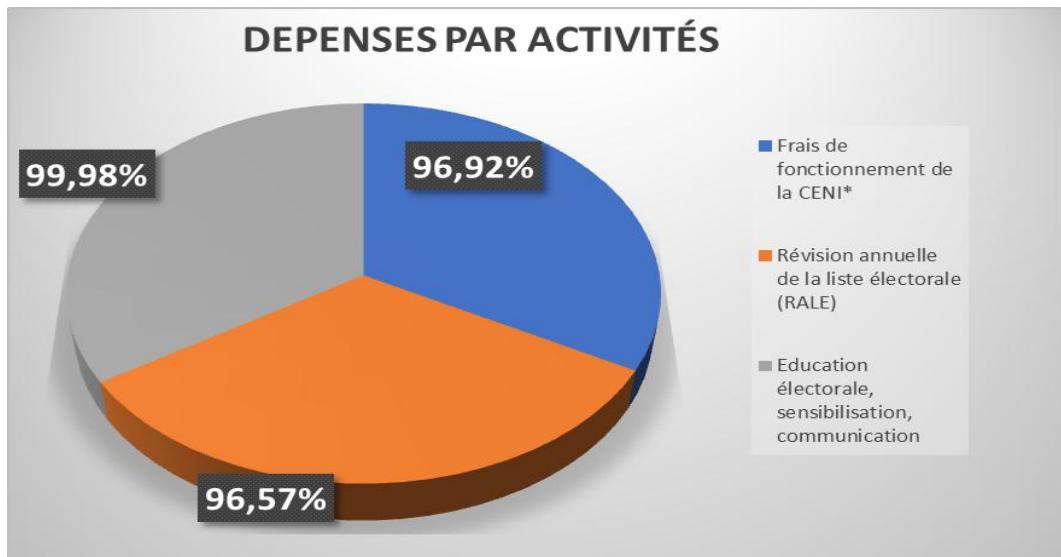
2.3.2.1. Les dépenses par activité

Tableau 8 : Répartition des Dépenses réalisées par Activité sur financement RPI (en millier Ariary)

| Activités | Financement | Réalisations | % |
|---|-------------------|----------------------|---------------|
| Frais de fonctionnement de la CENI* | 11 826 806 | 11 462 048,42 | 96,91% |
| Révision annuelle de la liste électorale (RALE) | 4 364 556 | 4 214 904,17 | 96,57% |
| Education électorale, sensibilisation, communication | 180 056 | 180 014,50 | 99,98% |
| Total | 16 371 418 | 15 856 967,09 | 96,86% |

Source : Direction de la Programmation Budgétaire et des Affaires Financières (DPBAF)/CENI , Décembre 2025

Graphique 3 : Dépenses réalisées par Activité sur financement RPI



Source : Direction de la Programmation Budgétaire et des Affaires Financières (DPBAF)/CENI , Décembre 2025

2.3.2.2. Les dépenses par programme et par poste

Les dépenses par programme et par poste sont présentées dans le Tableau ci-dessous.

Tableau 9: Dépenses par programme et par poste

| POSTE/PROGRAMME | PROG 060 Administration et Coordination | PROG 126 Mise en œuvre du Processus Electoral | PROG 825 Education Electorale et Communication | Tous programmes | % |
|--------------------------------------|--|--|---|----------------------|----------------|
| INVESTISSEMENT | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00% |
| 23 Immobilisations Incorporelles | | | | 0,00 | 0,00% |
| 24 Immobilisations Corporelles | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00% |
| 23 Frais de pré-exploitation | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00% |
| FONCTIONNEMENT | 11 462 048,43 | 4 214 904,16 | 180 014,50 | 15 856 967,09 | 100,00% |
| 60 Charges de personnel | 8 927 194,22 | 3 902 840,01 | | 12 830 034,23 | 80,91% |
| 61 Achat de biens de fonctionnement | 1 281 424,98 | 55 872,75 | | 1 337 297,73 | 8,43% |
| 62 Achat de services et Charges perm | 837 390,77 | 256 191,40 | 180 014,50 | 1 273 596,67 | 8,03% |
| 65 Transferts et subventions | 216 038,46 | | | 216 038,46 | 1,36% |
| 67 Fonds spéciaux | 200 000,00 | | | 200 000,00 | 1,26% |
| TOTAL | 11 462 048,43 | 4 214 904,16 | 180 014,50 | 15 856 967,09 | 100% |
| % | 72,28% | 26,58% | 1,14% | 100,00% | |

Source : Direction de la Programmation Budgétaire et des Affaires Financières (DPBAF)/CENI , Décembre 2025

2.3.2.3. Taux d'exécution du budget par poste sur les crédits alloués

En ce qui concerne l'exécution budgétaire, le tableau ci-dessous indique le taux correspondant

Tableau 10 : Exécution du budget par poste

| POSTE | CREDIT INITIAL | CREDIT MODIFIE | ENGAGÉ | % |
|--------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------|
| INVESTISSEMENT | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00% |
| 23 Immobilisations Incorporelles | | | | 0,00% |
| 24 Immobilisations Corporelles | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00% |
| 23 Frais de pré-exploitation | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00% |
| FONCTIONNEMENT | 16 371 418,00 | 16 371 418,00 | 15 856 967,09 | 100,00% |
| 60 Charges de personnel | 12 857 557,00 | 12 857 557,00 | 12 830 034,23 | 99,79% |
| 61 Achat de biens de fonctionnement | 1 417 499,00 | 1 417 499,00 | 1 337 297,73 | 94,34% |
| 62 Achat de services et Charges perm | 1 636 319,00 | 1 636 319,00 | 1 273 596,67 | 77,83% |
| 65 Transferts et subventions | 260 043,00 | 260 043,00 | 216 038,46 | 83,08% |
| 67 Fonds spéciaux | 200 000,00 | 200 000,00 | 200 000,00 | 100% |
| TOTAL | 16 371 418,00 | 16 371 418,00 | 15 856 967,09 | 96,86% |

Source : Direction de la Programmation Budgétaire et des Affaires Financières (DPBAF)/CENI, Décembre 2025

2.4 Analyse des ressources et des moyens mis en œuvre

2.4.1. Problèmes liés aux moyens disponibles

La question des locaux, que ce soit leur aménagement, leur disposition ou même leur manque d'espace, est désormais une réalité quotidienne pour la CENI et ses démembrements. Pour une structure dépassant les 300 membres et une logistique électorale de grande envergure, des bureaux adéquats, des entrepôts pour le conditionnement et des espaces de stockage appropriés sont nécessaires. À chaque scrutin, identifier de tels lieux de travail est devenu un véritable défi.

Un autre souci constant de la CENI concerne la conservation des archives électorales. Suite à chaque élection, les bulletins de votes utilisés, les listes électorales utilisées et les rapports provenant des près de 28.000 bureaux de vote répartis dans tout Madagascar sont collectés et conservés par la CENI pendant une durée minimale de 10 ans conformément aux réglementations légales relatives. Bien que le cycle électoral ne soit pas encore terminé, la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) fait face chaque année à un manque de magasin de stockage pour les conserver.

Les démembrements de la CENI dans les provinces, régions et districts ne sont pas en meilleure situation, voire pire. Les CEP, CER et CED ne possèdent aucun espace de rangement, tandis que les CEC sont dépourvus de bureau. On leur demande néanmoins de maintenir et de sauvegarder les dossiers, documents et le matériel électoral. De plus, ils font face à une certaine instabilité concernant leur espace de travail (bureau) dans leurs activités quotidiennes, car la Commission locale n'est jamais en sécurité contre une décision imprévisible de l'Administration, propriétaire, d'évacuer les lieux. Les problèmes communs rencontrés par une grande majorité d'entités territoriales de la CENI sont ceux qui leur sont mis à disposition.

Pour terminer, l'état délabré et l'irrégularité des situations juridiques des sites (bureau), entravant toute possibilité d'entretien et de remise en état, même modeste, des installations mises à leur disposition, sont des défis communs à une proportion significative d'entités territoriales de la CENI.

2.4.2. Problèmes liés aux modalités de fonctionnement de la CENI

Selon les dispositions de la loi 2015-020 du 19 octobre 2015, elle est caractérisée comme une entité possédant une personnalité juridique avec une indépendance tant administrative que financière. La loi mentionnée précédemment confère à la CENI un statut exceptionnel qui en fait un organisme unique en son genre. Concernant la gestion financière, en raison de son indépendance et de sa personnalité juridique, il serait souhaitable d'établir un système budgétaire et financier distinctif qui soit en adéquation avec son statut, afin que l'intention du législateur lors de l'élaboration des règles qui le concernent soit préservée.

La suggestion faite depuis 2017 par la Commission consultative de réflexion et de proposition sur l'amélioration du cadre juridique du processus électoral malgache, qui appelait à un renforcement des garanties d'indépendance financière de la CENI dans le contexte d'une nouvelle législation ciblant ses ressources, son autonomie budgétaire et ses règles financières en accord avec sa nature indépendante, n'a toujours pas abouti à ce jour

2.4.3. Difficultés liées aux règles et procédures

La majorité des responsables des démembrements territoriaux de la CENI éprouvent des difficultés liées à l'utilisation des fonds budgétaires stipulés dans la loi de finances, principalement en raison de leur méconnaissance générale des règles et procédures de la comptabilité publique. Bien que les Services déconcentrés du Ministère des Finances et du Budget offrent chaque année des formations en début d'année fiscale, celles-ci restent souvent trop superficielles et presupposent une connaissance de base du sujet qui n'est pas toujours présente chez les employés de la CENI.

En outre, dans la pratique, les directives fluctuantes des responsables du contrôle financier et du trésor public sont fréquemment à l'origine d'erreurs et de complexité lors de la mise en œuvre de leur budget, ce qui a conduit, dans de nombreuses situations, à l'abandon du processus de l'engagement des dépenses.

Finalement, l'absence de quitus de régularisation des régies d'avances (des précédents exercices budgétaires), due au retard dans la production des justificatifs provenant des démembrements ou de la personne concernée, a conduit à un gel des paiements pour les indemnités de missions intérieures, les frais de déplacement associés et d'autres dépenses nécessitant la disponibilité immédiate de liquidités.

2.4.4. Recommandations

- ❖ Il est indispensable de finaliser la révision des lois et règlements concernant les procédures budgétaires et financières (réforme), conformément aux préconisations de la Commission consultative de réflexion et de proposition pour l'amélioration du cadre juridique du processus électoral à Madagascar.
- ❖ Étant donné l'ampleur du projet, il est essentiel de poursuivre les efforts d'équipement, de constructions et de réhabilitation des bureaux, notamment pour les démembrements de la CENI.
- ❖ Il est crucial de considérer sérieusement la construction d'un bâtiment pour le Siège de la CENI qui soit en phase avec sa mission, afin de lui donner la capacité de gérer plus efficacement les contraintes liées aux opérations électorales.

RECAPITULATION DES RECOMMANDATIONS

Recommandations liées à la mise en œuvre du système de coordination et de suivi des activités de la CENI

- ❖ Renforcer la résilience institutionnelle par la planification de crise : Prévoir, en parallèle au PTA 2026, un Projet d'Activités Transitoires sous forme de plan de contingence ou de gestion de crises. Ce dispositif doit garantir la continuité minimale des services essentiels et préserver les acquis électoraux, même en période d'instabilité politique.
- ❖ Améliorer le suivi des indicateurs : Les responsables ont besoins de formation afin d'acquérir un renforcement de capacité d'adaptation des outils de suivi-évaluation pour mieux mesurer l'impact des crises sur la performance et faciliter les ajustements rapides.

Recommandations relatives à l'éducation et sensibilisation électorales

- ❖ Renforcer la dissémination d'informations fiables, justes et objectives, et sensibiliser les électeurs à la lutte contre la désinformation, en favorisant l'esprit critique ;
- ❖ Intensifier les actions de plaidoyer auprès des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) afin de mobiliser des ressources supplémentaires, en tenant compte des besoins réels du terrain ;
- ❖ Mobiliser davantage les radios communautaires et établir des partenariats durables tout au long du processus électoral ;
- ❖ Organiser des conférences et journées portes ouvertes ciblant prioritairement les femmes, les jeunes candidats et les militants de la Génération Z ;
- ❖ Exploiter pleinement les réseaux sociaux (Facebook, WhatsApp, Twitter/X) comme outils d'éducation civique et électorale ;
- ❖ Renforcer la synergie et la complémentarité entre la CENI, ses démembrements et les autres parties prenantes tels que : médias, partis politiques, leaders religieux, organisations de la société civile ;
- ❖ Doter les services concernés des équipements nécessaires (ordinateurs portables performants, caméras, sonorisation) ;
- ❖ Renforcer les capacités du personnel de la SESE en matière de conception multimédia ou, si possible, procéder au recrutement d'un technicien spécialisé en multimédia.

Recommandations relatives à la communication électorale :

- ❖ Mettre en place des programmes de formation spécialisés en communication pour le personnel de la DCESE, afin d'assurer une gestion optimale des diverses activités ;
- ❖ Fournir des équipements performants (appareils photo, caméras professionnelles, studios d'enregistrement isolés, ordinateur portable...) pour garantir la qualité et la fluidité des réalisations ;
- ❖ Garantir une connexion Internet haut débit et stable, afin de faciliter la mise en œuvre des actions de communication et d'assurer une transmission fluide des informations ;
- ❖ Doter la direction de crédit pour des connexions internet en cas de diffusion en direct des communications effectuées par la CENI ;

Recommandations relatives aux activités medico-sociales :

Pour améliorer le fonctionnement du service :

- ❖ Réviser en hausse le budget de médicament et consommable pour la pérennité du stock.
- ❖ Mettre en place un local de stockage adapté.
- ❖ Renforcer le personnel du service (médecin, secrétaire médical, dispensateur, ...).
- ❖ Améliorer la prise en charge (bilans et examens complémentaires).
- ❖ Mieux organiser le suivi des maladies chroniques et la sensibilisation en maladies fréquentes.

Recommandations relatives à la sécurisation du processus électoral :

- ❖ Acquisition d'onduleurs : Investir dans des onduleurs pour tous les équipements critiques afin de maintenir leur fonctionnement lors de coupures de courant.

- ❖ Vérification des caméras : S'assurer que toutes les caméras de surveillance sont en bon état de fonctionnement et qu'elles sont correctement connectées à l'alimentation.
- ❖ Maintenance régulière : Mettre en place un programme de maintenance régulière pour vérifier l'état des équipements de surveillance et de l'infrastructure informatique.
- ❖ Budget pour le matériel et infrastructure : Établir un budget pour l'achat de nouveaux équipements et pour le remplacement des équipements obsolètes ou défectueux. Construction de nouveau locaux pour les éléments en service

Recommandations relatives à la gestion financière de la CENI :

- ❖ Il est indispensable de finaliser la révision des lois et règlements concernant les procédures budgétaires et financières (reforme, régulations spécifiques pour l'utilisation des crédits inscrits sur les Lois de Finances pour la CENI), conformément aux préconisations de la Commission consultative de réflexion et de proposition pour l'amélioration du cadre juridique du processus électoral à Madagascar.
- ❖ Étant donné l'ampleur du projet, il est essentiel de poursuivre les efforts d'équipement, de constructions et de réhabilitation des bureaux, notamment pour les démembrements de la CENI.
- ❖ Il est crucial de considérer sérieusement la construction d'un bâtiment pour le Siège de la CENI qui soit en phase avec sa mission, afin de lui donner la capacité de gérer plus efficacement les contraintes liées aux opérations électorales.

CONCLUSION

En définitive, dans un contexte national marqué par des enjeux majeurs de stabilité politique et de consolidation démocratique, la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) est appelée à faire évoluer ses modes de gouvernance afin de restaurer durablement la confiance des électeurs et des parties prenantes au processus électoral.

À cet égard, l'année 2025 a constitué une étape stratégique déterminante pour la CENI de Madagascar. Sous l'impulsion de son Bureau Permanent, la Commission s'est engagée dans une dynamique de modernisation sans précédent, articulée autour de deux axes structurants majeurs : d'une part, le basculement vers le système biométrique de la liste électorale, et d'autre part, l'initiation de réformes de l'encadrement juridique du processus électoral.

Au-delà de la gestion des affaires courantes, parallèlement au lancement de réflexions internes sur la révision des textes régissant les élections, l'exercice 2025 a été caractérisé par une avancée historique, avec l'engagement effectif vers la biométrisation intégrale de la liste électorale. Ce virage technologique, qui répond directement aux exigences accrues de transparence, de fiabilité et de crédibilité exprimées par la classe politique, la société civile et, surtout, par les citoyens, constitue désormais un pilier essentiel de l'intégrité du processus électoral à Madagascar.

Dans ce cadre, une manifestation des besoins a été adressée aux partenaires techniques et financiers, notamment le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Gouvernement du Japon. Ces partenaires ont apporté un appui concret à travers le financement des missions à l'étranger, ainsi que la mise à disposition d'équipements techniques, tels que des serveurs et des imprimantes, afin d'accompagner la CENI dans la mise en œuvre de ce chantier stratégique.

Par ailleurs, le bilan de l'année est largement dominé par la réussite de la Révision Annuelle de la Liste Électorale (RALE), qui a permis de renforcer et de fiabiliser le fichier électoral national, avec une progression quantitative conforme aux standards établis. La confiance renouvelée des partenaires s'est également matérialisée par la reconnaissance de l'expertise de la CENI, notamment à travers la décision du Réseau Electoral de l'Océan Indien (REOI) de lui confier la formation en administration électorale des acteurs électoraux, capitalisant sur les enseignements tirés du dernier cycle électoral. Cette initiative, menée en collaboration avec l'École Nationale d'Administration de Madagascar (ENAM), sera reconduite en 2026.

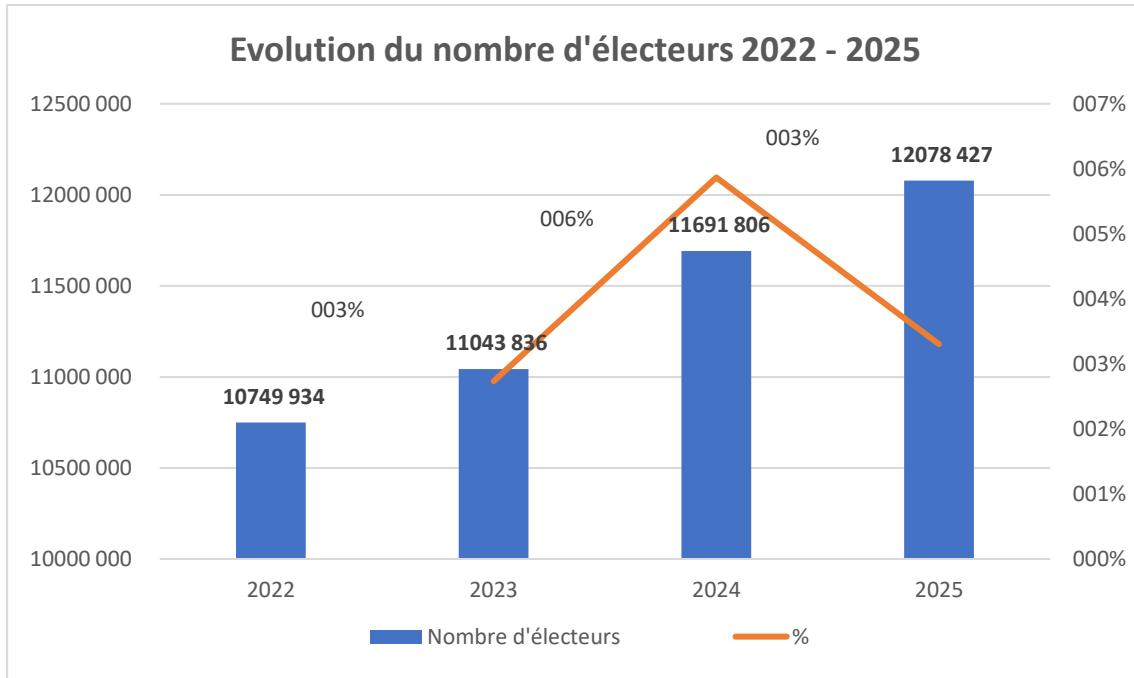
En conjuguant rigueur administrative, innovation technologique et ouverture aux réformes, la CENI a non seulement assuré l'exécution de ses missions régaliennes au cours de l'année 2025, mais elle a également posé les fondations d'un système électoral modernisé, apte à garantir dans l'avenir des scrutins transparents, crédibles, apaisés et incontestables. Elle se tient ainsi prête à accompagner et à mettre en œuvre les évolutions requises, en parfaite conformité avec les nouveaux textes juridiques qui seront ultérieurement promulgués.

ANNEXES

ANNEXE 1 : EVOLUTION DU NOMBRE DES ELECTEURS DE 2022 A 2025

EVOLUTION DU NOMBRE DES ELECTEURS ENTRE 2022 ET 2025

| Année | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---------------------------|------------|------------|------------|------------|
| Nombre d'électeurs | 10 749 934 | 11 043 836 | 11 691 806 | 12 078 427 |
| % | | 2,73% | 5,87% | 3,31% |



ANNEXE 2 : ETAT DE LA REALISATION DES ACTIVITES DE COOPERATION INTERNATIONALE

| Activités 2025 | Organisateurs | Objet | Prévision | Réalisée | Objet | Non réalisée | Motif de non réalisation |
|--|---|--|-----------|-----------|--|--------------|---------------------------------------|
| Formation et renforcement des capacités | Russie / CEC | Cours international sur les élections | 1 | 1 | | | |
| | RECEF | Processus d'institutionnalisation du genre | 1 | 1 | | | |
| | | | 1 | | Mission d'observation à Côte d'Ivoire | 1 | Refus de visa (octobre) |
| | PNUD / RPEDEM | Manuel de formation | 1 | 1 | | | |
| | | Formation des Femmes Leaders : 7 axes | 10 | 7 | Formation des Femmes Leaders : 3 axes | 3 | Annulation due à la crise (septembre) |
| | National Center for Good Governance (NCGG) Inde | Renforcement des capacités pour les fonctionnaires de Madagascar | 1 | 1 | | | |
| | COI / REOI | Formations modulaires en Administration électorale | 1 | 1 | | | |
| | International IDEA | | 1 | | Formation sur L'IA et les acteurs électoraux | 1 | |
| | SOUS-TOTAL | | 17 | 12 | | 5 | |

| Activités 2025 | Organisateurs | Objet | Prévision | Réalisée | Objet | Non réalisée | Motif de non réalisation |
|----------------------------|-----------------|---|-----------|-----------|----------------------|--------------|--------------------------|
| Conférence et réunion | AAEA | 9 ^e Forum continental annuel | 1 | 1 | | | |
| | RECEF | Assemblée générale et séminaire électoral | 2 | 2 | | | |
| | COI / GPS | Conférence des présidents | 1 | 1 | | | |
| | | COPIL (1 en visio, 1 en présentiel) | 2 | 2 | | | |
| | PNUD / RPEDEM | COPIL | 1 | 1 | | | |
| | | Séminaire stratégique des femmes et jeunes | 1 | 1 | | | |
| | PNUD / Mahasaky | Mission conjointe | 1 | 1 | | | |
| | | Concours de plaidoyer | 1 | 1 | | | |
| | | COPIL | 1 | 1 | | | |
| SOUS-TOTAL | | 11 | 11 | | | 0 | |
| Appui opérationnel | EISA | 08-mars | 1 | 1 | | | |
| | Inde | Dons de matériels de communication | 1 | 1 | | | |
| | PNUD / JSB | Mission de prospection | 1 | 1 | | | |
| | | 2 Expéditions des dons de matériels informatiques | 4 | 1 | | 1 | Prévu en janvier 2026 |
| | | | | | | 1 | Prévu en janvier 2026 |
| | | | | | | 1 | Reporté en janvier 2026 |
| | PNUD / RPEDEM | Mission d'études au Bénin | 1 | 1 | | | |
| | | Financement atelier bilan | 1 | 1 | | | |
| | RECEF | Activité bilatérale avec la CENA Bénin | 1 | 1 | | | |
| SOUS-TOTAL | | 10 | 7 | | | 3 | |
| TOTAL DES ACTIVITES | | REALISEES | | 30 | NON REALISEES | 8 | |

**ANNEXE 3 : REPARTITION ANNUELLE DU BUDGET DU PROJET RPEDEM (BASKET FUND)
PAR COMPOSANTE**

| Produit | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Total |
|--|----------------|----------------|----------------|-----------------------|
| Composante 1: Appui au dialogue | | | | 415 000 |
| <i>Produit 1.1.</i> | 150 000 | 100 000 | - | 250 000 |
| <i>Produit 1.2.</i> | 125 000 | 40 000 | - | 165 000 |
| Composante 2: Appui à l'inclusion et à la participation | | | | 1 602 000 |
| <i>Produit 2.1.</i> | 340 000 | 90 000 | - | 430 000 |
| <i>Produit 2.2.</i> | 708 500 | 463 500 | - | 1 172 000 |
| Composante 3: Appui à la capacité opérationnelle de la CENI | | | | 8 751 470 |
| <i>Produit 3.1.</i> | 5 826 235 | 2 124 235 | - | 7 950 470 |
| <i>Produit 3.2.</i> | 293 000 | 228 000 | - | 521 000 |
| <i>Produit 3.3.</i> | | | 280 000 | 280 000 |
| Couts de Gestion des projets | 938 294 | 938 294 | 433 979 | 1 876 588 |
| <i>General Management Support Coordination Levy</i> | 702 292,11 | 313 562,61 | 19 258,11 | 1 042 113, 33 |
| | | | TOTAL | 13 687 171, 33 |

TABLE DES ILLUSTRATIONS

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Résultats de l'arrêtage définitif de la RALE 2024 – 2025 | 12 |
| Tableau 2 : Nombre des électeurs par genre au 15 mai 2025 | 12 |
| Tableau 3 : Recommandations recueillies auprès des acteurs électoraux | 18 |
| Tableau 4: Tableau récapitulatif de l'effectif total du personnel de la CENI | 33 |
| Tableau 5: Évolution des effectifs du personnel au niveau des démembrements en 2025 | 34 |
| Tableau 6 : Modifications apportées au niveau des démembrements..... | 34 |
| Tableau 7: FINANCEMENT PAR ORIGINE DES ACTIVITES DE LA CENI EN 2025 (en millier Ariary) | 36 |
| Tableau 8 : Répartition des Dépenses réalisées par Activité sur financement RPI (en millier Ariary) | 37 |
| Tableau 9: Dépenses par programme et par poste..... | 38 |
| Tableau 10 : Exécution du budget par poste | 39 |

| | |
|--|----|
| Graphique 1: Etat de réalisation des activités en coopération et relations internationales.... | 29 |
| Graphique 2: Affectation par activité des ressources disponibles | 37 |
| Graphique 3 : Dépenses réalisées par Activité sur financement RPI | 38 |

| | |
|--|----|
| Photo 1 Les nouveaux membres du Bureau Permanent de la CENI : 2025 - 2027 | 10 |
| Photo 2 Arrêtage définitif de la RALE 2024 – 2025 au niveau de la CED Antananarivo III, 15 mai 2025..... | 12 |
| Photo 3 Etude de faisabilité de basculement vers le système biométrique du fichier électoral (mission Benin)..... | 14 |
| Photo 4 : Atelier du lancement de la formation sur la professionnalisation en administration électorale des parties prenantes..... | 22 |
| Photo 5 : Emissaires des Nations-Unis auprès de l'Union Africaine (UA) dirigés par SEM Parfait Onanga-Anyanga avec le Président de la CENI ainsi que des membres du Bureau Permanent, Décembre 2025..... | 29 |

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| MOTS DU PRESIDENT | 2 |
| SOMMAIRE | 3 |
| LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES | 4 |
| INTRODUCTION..... | 7 |
| CONTEXTE..... | 8 |
| Chapitre.I VOLET MORAL ET IMPACTS DES INTERVENTIONS | 9 |
| 1.1. Réorganisation au sein de la composition du Bureau Permanent | 9 |
| 1.2. Activités relatives aux opérations électorales en 2025..... | 11 |
| 1.2.1. Activités relatives à la Révision Annuelle des Listes Electorales (RALE) 2024 – 2025 | 11 |
| 1.2.2. Préparation à la Révision Annuelle des Listes Electorales 2025-2026 | 12 |
| 1.2.3. Organisations relatives au basculement vers le système biométrique du fichier électoral | 14 |
| 1.2.4. Analyse sur l'administration des bureaux de vote suite aux élections : présidentielles de 2023, législatives et communales de 2024 | 15 |
| 1.2.5. Préparation à l'organisation des élections sénatoriales prévues le 11 décembre 2025 | 15 |
| 1.2.6. Logistique Électorale | 16 |
| 1.3. Les activités transversales pour la mise en œuvre du processus électoral | 16 |
| 1.3.1. Etudes et règlementation ayant des impacts sur la gestion du processus électoral | 17 |
| 1.3.2. Mise en œuvre du système de coordination et de suivi des activités de la CENI | 19 |
| 1.3.3. Formation sur la professionnalisation en administration électorale des parties prenantes aux élections | 20 |
| 1.3.4. Activités de communication, d'éducation et de sensibilisation électorales | 22 |
| 1.3.5. Coopération et relations internationales..... | 26 |
| 1.3.6. Activités Médico-Sociales | 30 |
| 1.3.7. Sécurisation du processus électoral | 31 |
| Chapitre.II VOLET ADMINISTRATIF ET FINANCIER | 33 |
| 2.1 Gestion administrative..... | 33 |
| 2.1.1. Effectif du personnel | 33 |
| 2.1.2. Des changements apportés..... | 34 |
| 2.1.3. Climat de travail..... | 34 |
| 2.1.4. Politiques de gestion des ressources humaines | 35 |
| 2.1.5. Perspectives | 35 |
| 2.2 Gestion des ressources matérielles..... | 35 |
| 2.2.1. Au niveau central | 35 |
| 2.2.2. Au niveau des démembrements | 36 |
| 2.3 Gestion financière | 36 |
| 2.3.1. Ressources disponibles | 36 |
| 2.3.2. Dépenses réalisées..... | 37 |
| 2.4 Analyse des ressources et des moyens mis en œuvre | 39 |
| 2.4.1. Problèmes liés aux moyens disponibles..... | 39 |
| 2.4.2. Problèmes liés aux modalités de fonctionnement de la CENI | 40 |
| 2.4.3. Difficultés liées aux règles et procédures | 40 |
| 2.4.4. <i>Recommandations</i> | 40 |
| ANNEXES | 44 |
| TABLE DES ILLUSTRATIONS | 48 |
| TABLE DES MATIERES | 49 |